

***Bibliothèque
et Archives
nationales***

Québec



Le présent fichier est une publication en ligne reçue en dépôt légal, convertie en format PDF et archivée par Bibliothèque et Archives nationales du Québec. L'information contenue dans le fichier peut donc être périmée et certains liens externes peuvent être inactifs.

Version visionnée sur le site Internet d'origine le 5 novembre 2008.

Section du dépôt légal



[Retour à la page d'accueil](#)

Attention: À l'exception des [annexes](#), le mémoire entier est sur cette page qui peut prendre du temps à s'afficher selon le type d'équipement et de branchement à Internet.

Si les liens de la table des matières vers les différents chapitres ne fonctionnent pas, veuillez utiliser la barre de défilement vertical pour atteindre les sections voulues.

Publications

Pour assurer la vitalité et l'essor des arts et des lettres

Mémoire du Conseil des arts et des lettres du Québec déposé à la Commission de la Culture le 1er octobre 1999

TABLE DES MATIÈRES

[INTRODUCTION](#)

1. [LA MISE EN PLACE D'UN ORGANISME AUTONOME ET DÉCENTRALISÉ](#)

- A. Les orientations
- B. Une organisation au service des arts et des lettres
- C. Un acteur du développement culturel

2. [ASSOCIER LES MILIEUX ARTISTIQUES AUX PRISES DE DÉCISION](#)

- A. L'évaluation par les pairs
- B. Les liens avec les artistes issus de l'immigration

3. [SOUTENIR LA CRÉATION, LA PRODUCTION ET ASSURER LEUR RAYONNEMENT](#)

- 3.1 - Le soutien aux artistes professionnels
 - 3.1.A - Un programme essentiel
 - 3.1.B - Un outil de développement de carrière
- 3.2 - Le soutien aux organismes artistiques
 - 3.2.A - Les arts de la scène
 - 3.2.B - Les arts visuels et les arts médiatiques
 - 3.2.C - La littérature et les périodiques culturels
- 3.3 - La présence d'une diversité culturelle

4. [FAVORISER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION DES CITOYENS AUX ARTS ET À LA CULTURE](#)

5. [ENCOURAGER L'EXPRESSION D'UNE VIE ARTISTIQUE FORTE EN RÉGION](#)

6. [UN SOUS-FINANCEMENT CHRONIQUE](#)

- 6.A Des organismes en mode de survie
- 6.B La situation socioéconomique des artistes

7. [UN BESOIN URGENT DE REDRESSEMENT FINANCIER](#)

[CONCLUSION](#)

[Notes](#)

-

[ANNEXE I](#) : Différents types d'activités artistiques soutenues par le Conseil des arts et des lettres du Québec

[ANNEXE II](#) : Évolution du budget du Conseil depuis sa création

[ANNEXE III](#) : Avis du Conseil depuis cinq ans

[ANNEXE IV](#) : Conseil d'administration

[ANNEXE V](#) : Site Web du Conseil

[ANNEXE VI](#) : Candidats visés et critères d'évaluation

[ANNEXE VII](#) : Formulaire d'engagement d'un membre de jury du Conseil des arts et des lettres du Québec

[ANNEXE VIII](#) : La situation socioéconomique des artistes

-
-
-



INTRODUCTION

Depuis les années soixante-dix, les milieux artistiques québécois réclament la création d'un organisme autonome et indépendant de l'État qui les associerait étroitement aux décisions qui les touchent et défendrait la place qu'ils occupent dans la société.

En 1976, le Livre Vert du ministre des Affaires culturelles Jean-Paul L'Allier, intitulé *Pour l'évolution de la politique culturelle*, affirme :

S'il est légitime à un gouvernement de faire des choix politiques précis et d'établir des priorités en regard de son action en matière culturelle, il est également légitime, une fois ces choix connus et ces priorités arrêtées, d'exiger que la gestion des actions qui doivent normalement en découler ainsi que l'administration des ressources qui y correspondent soient confiées pour l'essentiel à des organismes indépendants et susceptibles de les assumer d'une façon permanente, sans contrecoup politique et administratif ([Note 1](#)).

Seize ans plus tard, en 1992, le gouvernement du Québec rend publique une politique culturelle qui redéfinit en profondeur le rôle de l'État en matière culturelle et identifie de nouveaux leviers pour la mettre en œuvre. Cette nouvelle politique culturelle concrétisait, pour ainsi dire, une des préoccupations majeures du rapport L'Allier de confier au ministère des Affaires culturelles les choix des grandes orientations en matière culturelle, mais à des organismes indépendants, l'administration des programmes qui en découlent. Parallèlement, l'Assemblée nationale adopte à l'unanimité quelques mois plus tard la loi créant le Conseil des arts et des lettres du Québec. C'est là un changement majeur d'orientation, et la nouvelle Politique culturelle l'exprime clairement : " Par la création du Conseil des arts et des lettres du Québec, le gouvernement désire associer le milieu artistique à la gestion des décisions qui le concernent et assurer la neutralité essentielle des pouvoirs politiques et technocratiques à l'égard de la création artistique([Note 2](#))."

C'est donc par l'entremise du Conseil des arts et des lettres du Québec que le gouvernement québécois offre désormais son soutien aux artistes professionnels et aux organismes artistiques à but non lucratif. Le Conseil a pour mandat de soutenir dans toutes les régions du Québec la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts de la scène ([Note 3](#)), des arts visuels, des arts médiatiques, de la recherche architecturale, des métiers d'art et de la littérature et d'en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger. Il a aussi pour objet de soutenir le perfectionnement des artistes professionnels. Le Conseil doit enfin conseiller la ministre de la Culture et des Communications sur les questions relatives aux arts et aux lettres.

Nous dressons en première partie de ce mémoire un bilan de nos activités et de la gestion de nos programmes depuis cinq ans, qui vous est présenté en lien avec nos orientations. Le président de la Commission de la Culture nous a indiqué certains sujets de préoccupation, et nous y avons apporté une attention particulière. Dans la seconde partie, nous décrivons l'état de la situation économique des artistes et des organismes. Enfin, en conclusion nous esquissons les perspectives d'avenir pour l'avenir du secteur des arts et des lettres.

1 LA MISE EN PLACE D'UN ORGANISME AUTONOME ET DÉCENTRALISÉ

A. Les orientations

Lorsque le Conseil des arts et des lettres du Québec a ouvert ses portes le 1er avril 1994, de nombreux défis l'attendaient. Pour l'ensemble des milieux artistiques, qui avaient depuis longtemps demandé que les lieux de décision concernant l'octroi des fonds publics se rapprochent des milieux de la pratique artistique, la création d'un organisme autonome et décentralisé représentait l'aboutissement d'une démarche de prise en charge de leur destinée et la promesse d'un renouveau. Du ministère des Affaires culturelles, la jeune société d'État héritait de la gestion des programmes de soutien liés à son mandat afin de concrétiser les objectifs de la Politique culturelle du Québec.

Conçu selon un modèle novateur, le Conseil des arts et des lettres du Québec constituait selon l'expression de la ministre des Affaires culturelles de l'époque, Mme Liza Frulla-Hébert, " un contrat social entre les milieux artistiques et le gouvernement. " Ainsi, la communauté artistique voyait émerger un conseil ayant la responsabilité complète du soutien financier aux arts et aux lettres et le pouvoir d'élaborer ses programmes et son plan d'activité. Le pouvoir de la Ministre de formuler annuellement des orientations assurait que l'action du Conseil soit cohérente avec l'esprit de la politique culturelle et les politiques ministérielles subséquentes.

Le Conseil s'est engagé à réaliser avec rigueur, transparence et efficacité ce pourquoi il a été créé. En 1995-1996, il élaborait un plan d'activité pluriannuel fondé sur les axes suivants:

- appuyer les artistes pour soutenir la création;
- assurer la vitalité de la production des organismes artistiques;
- assurer le rayonnement des œuvres artistiques au Québec et hors Québec;
- favoriser l'expression d'une vie artistique forte en région;
- diversifier les sources de financement des arts et des lettres;
- miser sur l'action avec les partenaires;
- assurer efficacement la gestion du Conseil.

Les activités du Conseil se sont inscrites dans le sens des orientations fixées annuellement par la ministre de la Culture et des Communications, lesquelles découlent de la politique culturelle et des politiques sectorielles. Cet engagement s'est traduit dans les faits par la mise en œuvre d'un ensemble de plans d'action tant en regard de la création, de la production, de la diffusion, du développement des marchés et de l'élargissement des publics des compagnies artistiques que du soutien à la vie artistique en région. Le Conseil a effectué, en très étroite consultation avec les milieux artistiques et culturels, une réforme des programmes de soutien aux artistes professionnels et aux organismes artistiques. Il s'est également doté d'un plan stratégique d'intervention en régions, a mis en œuvre des mesures spécifiques à l'intention de la relève et a développé un cadre d'action en vue de la stabilisation financière des organismes. L'accessibilité de la population aux arts et la stabilisation financière des organismes artistiques ont constitué des leitmotiv dans l'action du Conseil au cours de ses cinq années d'existence. Ayant la responsabilité, d'une part, de soutenir la création et la production artistiques et, d'autre part, d'en assurer le rayonnement, le Conseil a conçu son mandat dans l'articulation constante des deux pôles que sont le soutien à la pratique artistique et l'accessibilité de la population aux arts. Par ailleurs, la situation de vulnérabilité financière qui est le lot de la grande majorité des organismes artistiques l'a amené à inscrire résolument ses actions dans le sens de la consolidation et de la stabilisation financière des organismes.

B. Une organisation au service des arts et des lettres

Le Conseil est le plus important organisme de soutien gouvernemental des artistes professionnels et des organismes artistiques sans but lucratif ([Note 4](#)). Il traite annuellement près de 3600 demandes d'aide financière en provenance de toutes les régions du Québec ; il soutient plus de 400 organismes et apporte une aide individuelle à quelque 800 artistes.

Le Conseil joue un rôle clé dans la société québécoise par l'appui financier et professionnel qu'il offre à la création en arts et en lettres sur l'ensemble du territoire ([Note 5](#)). Dans une large mesure, les artistes et les organismes qu'il soutient forment un laboratoire de recherche de pointe et d'innovation dont se nourrit l'ensemble de la culture québécoise. Les orientations et les moyens d'action que le Conseil a privilégiés ont en outre permis que se développent de nouveaux publics, que se créent de nouveaux partenariats, que se multiplient les activités de rayonnement international et que s'affirme un plus grand professionnalisme dans tous les secteurs. C'est plus de trois millions de personnes qui, chaque année, ont accès à des productions, des expositions ou des activités soutenues par le

Conseil, sans compter les milliers de lecteurs et d'auditeurs qui, un jour, liront un livre ou écouteront une chanson ou une œuvre dont l'écriture aura été soutenue par une bourse de création.

Le nombre d'artistes et d'organismes sollicitant une aide financière a augmenté régulièrement. Depuis trois ans, le volume de dossiers traités au Conseil a augmenté de 898, soit une hausse de 33 % ; plus précisément, le nombre de demandes de bourses individuelles a augmenté de 38 % et le nombre de demandes des organismes, de 19 %. Uniquement au cours du dernier exercice, le nombre de demandes de bourses a augmenté de 20 % par rapport à l'exercice précédent et le nombre de demandes de subventions, de 13 %, ce qui a amené le Conseil à traiter cette année 500 dossiers additionnels. Cette forte hausse de la demande témoigne de la vitalité de la créativité artistique au Québec.

Le budget accordé au Conseil par le ministère de la Culture et des Communications totalise, pour l'exercice 1999-2000, 46 373 100 \$ dont 42 035 500 \$ (90,6 %) affectés aux bourses et aux subventions et 4 337 600 \$ (9,4 %) à l'administration interne.

Au cours de l'exercice 1998-1999, le Conseil a distribué 42 464 575 \$, soit 36 239 634 \$ à 414 organismes artistiques répartis sur l'ensemble du territoire québécois et 6 224 941 \$ sous forme de bourses de divers types à 803 artistes professionnels. Les fonds alloués en bourses et en subventions se répartissent de la façon suivante :

Répartition de l'aide financière par secteur artistique 1998-1999		
Théâtre	15 153 424 \$	35,7 %
Musique *	11 697 208 \$	27,5 %
Arts visuels et arts médiatiques **	7 613 607 \$	17,9 %
Danse	5 382 305 \$	12,7 %
Littérature ***	1 847 726 \$	4,4 %
Arts multidisciplinaires	770 305 \$	1,8 %
Total	42 464 575 \$	100 %
* Inclut la chanson ** Inclut les métiers d'art et la recherche architecturale *** Le soutien du Conseil au secteur de la littérature est axé essentiellement sur le soutien à la création littéraire, à la publication de périodiques culturels et à la promotion des œuvres littéraires par les regroupements d'écrivains. Le soutien à l'édition, à la diffusion des livres et aux salons du livre est du ressort de la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) et le soutien à la lecture publique, entre autres aux bibliothèques, du ressort du ministère de la Culture et des Communications.		

Afin d'allouer le maximum de crédits au soutien des artistes et des organismes artistiques, il s'est donné une gestion extrêmement rigoureuse et a maintenu les coûts de l'administration interne sous la barre des 10 %. Comparativement, le Conseil des arts du Canada et le Conseil des arts de l'Ontario ont consacré en 1996-1997 respectivement 16 % et 17 % de leur budget à l'administration ([Note 6](#)).

Maintenir depuis cinq ans les coûts administratifs sous la barre des 10 % représente un tour de force, si l'on considère que les dépenses administratives comprennent non seulement la gestion des programmes d'aide financière mais aussi le soutien professionnel aux milieux artistiques sur l'ensemble du territoire. Le Conseil compte sur une équipe de 54 personnes, et son personnel possède une grande expertise. La plupart de ses agents culturels ont une formation poussée dans l'une ou l'autre des disciplines artistiques ou en gestion. Nombre d'entre eux ont déjà exercé une pratique artistique et tous connaissent les problématiques de la création et de la production ainsi que de la diffusion culturelle. Leur vaste expérience dans le soutien professionnel aux milieux artistiques et leur engagement dans la cause culturelle en font des agents actifs dans le développement de la vie artistique québécoise.

Depuis sa création, malgré un contexte généralisé de restriction budgétaire, le Conseil a

obtenu du ministère de la Culture et des Communications une légère augmentation de son budget récurrent de l'ordre de 7,7 % (3,3 M \$), soit une moyenne de 1,5 % par année. La destination des nouveaux crédits a été tributaire des politiques ministérielles et a servi à bonifier le soutien en littérature, en chanson, en arts médiatiques et dans le domaine de la diffusion ([Note 7](#)).

C. Un acteur du développement culturel

Le Conseil a exercé systématiquement son rôle de conseiller auprès de la ministre de la Culture et des Communications, s'est impliqué dans les sujets de l'heure et a fait connaître sa position dans les dossiers majeurs. Chacune de ses interventions publiques est le fruit de ses travaux, des réflexions des divers comités consultatifs et enfin de consultations auprès d'artistes, des regroupements d'artistes et des conseils régionaux de la culture avec lesquels il est en liaison constante.

À la suite d'un mandat ministériel, il a réalisé une vaste étude sur la situation des arts visuels au Québec. Il a donné son avis à la Ministre lors des consultations préalables à l'adoption d'une Politique de diffusion des arts de la scène et à l'adoption de la Politique de la lecture et du livre. Il a soumis des mémoires aux États généraux sur l'éducation, à la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics du Québec, et a présenté ses recommandations lors de la révision de la Loi fédérale sur le droit d'auteur ([Note 8](#)).

Il a en outre conçu un modèle de fondation de type coopératif qui a pour objectif la consolidation à long terme des organismes et qui leur permettrait de posséder chacun leur propre fonds de dotation. C'est à partir de ce modèle que s'est créé en mars dernier le Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec, dont l'objet cependant en est un de stabilisation à court terme et dont l'action est ponctuelle. De plus, de nouveaux programmes tels que les "Projets innovateurs de concertation et de coopération en arts de la scène" et "Arts et collectivités" sont directement issus de travaux produits par le Conseil ou d'expériences pilotes qu'il a soutenues.



2 ASSOCIER LES MILIEUX ARTISTIQUES AUX PRISES DE DÉCISION

La nécessité d'une cohérence étroite entre les besoins devenus plus complexes et les programmes offerts milite (...) en faveur d'une participation plus directe de la communauté artistique à la définition des programmes qui lui sont destinés et à la conduite des activités entourant l'attribution des subventions ([Note 9](#)).

La volonté première du législateur en créant le Conseil était "d'associer le milieu artistique à la gestion des décisions qui le concernent." Les artistes sont les meilleures antennes de leur milieu car ils en connaissent les besoins, les forces et les difficultés mieux que quiconque. Cette orientation a été déterminante dans l'organisation de la nouvelle institution. Le conseil d'administration est donc formé de personnes issues des milieux artistiques, en provenance des régions comme des grands centres. Le conseil d'administration, outre la présidente-directrice générale, compte douze membres dont cinq de Montréal, deux de Québec et cinq des régions. ([Note 10](#))

C'est également en consultation étroite et continue avec les représentants des milieux artistiques et culturels - associations professionnelles et regroupements nationaux d'artistes, conseils régionaux de la culture et comités consultatifs de pairs - que le Conseil a mis en place un modèle de gestion qui respecte cette orientation. Le processus de consultation se fait régulièrement par des rencontres avec ces représentants du milieu répartis sur l'ensemble du territoire québécois. La révision des programmes et du processus d'évaluation des demandes d'aide financière, en vue de les adapter aux besoins spécifiques de chaque discipline et des diverses dynamiques régionales, se fait de la même façon.

A. L'évaluation par les pairs

Pour l'appuyer dans l'attribution des bourses et des subventions, le Conseil a recours à des jurys et à des comités consultatifs de pairs. Plus de 300 artistes et spécialistes du milieu des arts et des lettres, de partout au Québec, sont associés annuellement aux décisions ; ils siègent à quelque 70 jurys et une vingtaine de comités consultatifs disciplinaires. Ce processus de prises de décision est au cœur même du fonctionnement du Conseil.

Dès sa première année de fonctionnement, le Conseil constituait à cet effet une banque de

personnes-ressources, en faisant un appel d'offres dans les journaux à l'échelle québécoise ; pour enrichir cette banque, une sollicitation est faite annuellement auprès des associations et regroupements d'artistes, des Conseils régionaux de la culture, à travers les publications du Conseil et sur son site Web ([Note 11](#)), auprès de l'ensemble de la communauté artistique.

Cette banque de personnes-ressources est imposante tant par le nombre de personnes (3240) qui y figurent que par la diversité de leurs compétences, de leurs activités et de leur lieu de résidence. Elle est approuvée annuellement par le conseil d'administration. De plus, la banque est vérifiée régulièrement quant à la diversité des compétences, des expertises et de la provenance des personnes qui y sont inscrites. Ces balises permettent de former des jurys et des comités consultatifs de qualité et de renouveler leur composition d'année en année.

Les jurys et les comités consultatifs évaluent les demandes d'aide financière à partir de critères publics. Ils sont appelés à se prononcer notamment sur la qualité artistique d'un projet, son apport à une discipline ou à son rayonnement dans la communauté, sa pertinence par rapport à l'œuvre de l'artiste ou à sa démarche artistique. La décision finale revient au conseil d'administration qui s'assure, en outre, de l'étanchéité du processus de sélection des membres et du respect des objectifs des programmes et des orientations.

L'évaluation par les pairs se fait à la lumière de l'évolution générale de chaque discipline et des besoins spécifiques des différentes régions. Les membres des jurys et des comités consultatifs, en plus d'évaluer les demandes de soutien financier, sont appelés à communiquer au Conseil leur analyse des tendances et des problématiques qui se dessinent dans leur discipline, ce qui donne un portrait à jour de la situation et permet au Conseil d'actualiser ses programmes au fur et à mesure que de nouveaux besoins se font sentir.

Il importe de souligner que depuis deux ans, le Conseil a adopté une approche plus souple permettant de moduler les critères d'évaluation selon les disciplines. C'est aussi un mode d'évaluation transparent, puisque ces critères sont du domaine public et publiés dans toutes les brochures de programmes du Conseil et que la liste des membres des jurys et comités est publiée annuellement. De plus, l'évaluation des demandes de soutien financier se fait sur la base du comparable : c'est ainsi, par exemple, que le Conseil a institué des jurys interrégionaux pour les demandes de bourses des artistes ayant entre deux et dix ans de pratique et résidant à l'extérieur des régions autres que celles de Montréal et de Québec ([Note 12](#)). Pour la création littéraire, il s'est doté d'un jury de langue anglaise et d'un autre de langue française. Le Conseil a également un processus de révision pour l'attribution des subventions aux organismes, qui est clairement expliqué dans toutes les brochures.

Par ailleurs, il veille à ce que la composition des jurys et des comités de pairs reflète la diversité de la composition de la population selon le sexe, la langue, l'origine ethnique et le lieu de résidence. Enfin, chaque membre d'un jury ou d'un comité s'engage par écrit à respecter les règles d'éthique afférents à sa tâche, le caractère confidentiel des dossiers soumis à l'évaluation et à révéler tout conflit d'intérêt en relation avec l'un ou l'autre des requérants ([Note 13](#)). La qualité du processus de décision est d'une importance cruciale pour le conseil d'administration : c'est pourquoi il a confié à son comité de vérification le mandat permanent de veiller au respect de sa politique des jurys et des comités consultatifs. De plus, les membres du conseil d'administration, en tant qu'administrateurs, sont soumis à un code d'éthique et de déontologie au même titre que l'ensemble du personnel.

Ce mécanisme de prises de décision par les pairs est similaire à ce qui se pratique dans le domaine de la recherche subventionnée par les deniers publics. Il se fonde sur l'expertise d'un milieu, sur la compétence des personnes choisies pour faire ces évaluations et leur capacité à tenir compte des dynamiques propres à leur champ d'activités. Dans bon nombre de pays, dans toutes les provinces canadiennes comme au palier fédéral, le choix des projets artistiques à soutenir se fait par l'évaluation de pairs au sein d'organismes indépendants. Malgré les inquiétudes que soulève parfois ce mécanisme décisionnel, une récente étude du Groupe de travail européen sur la culture et le développement du Conseil de l'Europe reconnaissait que, sans être parfait, " ... le système d'évaluation par groupes de pairs reste le mieux à même de garantir des décisions informées et justes d'un point de vue artistique ([Note 14](#)). "

B. Les liens avec les artistes issus de l'immigration

Conscient des défis particuliers liés à l'intégration des artistes professionnels venus d'ailleurs, le Conseil a voulu se donner des moyens pertinents pour répondre à leurs besoins. Il a d'abord désigné une responsable des liaisons avec les communautés culturelles, dont le premier mandat a été de diffuser l'information sur les programmes d'aide du Conseil. Cette personne-ressource a également pour fonction de représenter le Conseil auprès des communautés et de sensibiliser le personnel à la réalité interculturelle. Les liens du Conseil avec les communautés culturelles prennent différentes formes : séances d'information, participation à des colloques, à des tables de réflexion et de concertation.

Le Conseil a de plus publié, en versions française et anglaise, un répertoire culturel à l'intention des artistes professionnels nouvellement arrivés au Québec. Cet outil de référence regroupe les principales sources de soutien public qui offrent des programmes aux artistes et donne la liste et la description d'un grand nombre d'associations professionnelles vouées à la défense et à l'encadrement des praticiens des différentes disciplines artistiques. Enfin, le



3 SOUTENIR LA CRÉATION, LA PRODUCTION ET ASSURER LEUR RAYONNEMENT

3. 1 - Le soutien aux artistes professionnels

La création est au cœur de toute politique dédiée au développement des arts et de la culture (Note 15). (...) l'autonomie de la création et la liberté d'expression constituent des valeurs fondamentales pour toute société démocratique (Note 16).

La somme des œuvres de nos romanciers, de nos poètes, de nos dramaturges, de nos compositeurs, de nos auteurs-compositeurs, de nos chorégraphes, de nos peintres, de nos sculpteurs, de nos cinéastes ou de nos vidéastes constituent l'essence même de la culture québécoise. Le travail du créateur individuel est à la base de toute culture. Le programme de bourses aux artistes professionnels constitue l'outil majeur de recherche et de développement de la pratique artistique au Québec. Aussi, le Conseil attribue à ce programme environ 15 % de l'enveloppe budgétaire destinée à l'aide financière, soit 6,2 M \$ pour l'exercice financier 1998-1999.

A. Un programme essentiel

Par sa politique culturelle, le gouvernement québécois confiait au Conseil des arts et des lettres du Québec la responsabilité de " concevoir et de mettre en œuvre un programme spécifique à la création " pour remplacer le programme d'aide aux artistes professionnels existant. Dès sa première année de fonctionnement, le Conseil rencontrait les artistes lors d'une grande tournée régionale et ajustait certains paramètres du programme. En 1997, il procédait à sa révision en profondeur.

Il est apparu essentiel au Conseil de maintenir une intervention forte en faveur des créateurs et d'adapter son programme de bourses aux réalités des disciplines qui diffèrent l'une de l'autre ainsi que de mieux l'ajuster au développement de carrière des artistes.

Les orientations principales retenues lors de la révision visait à soutenir financièrement les artistes à toutes les étapes de leur carrière, à moduler le programme en fonction des réalités de chacune des disciplines artistiques et à permettre un meilleur arrimage entre la création et la diffusion des œuvres. Des bourses servent à soutenir la recherche et la création, d'autres permettent aux artistes de se perfectionner ou d'effectuer des déplacements ou des séjours à l'étranger bénéfiques à la poursuite de leur cheminement artistique. En outre, en 1998-1999, le Conseil accordait pour la première fois trois bourses de carrière pour souligner la contribution exceptionnelle d'artistes ayant à leur actif plus de 25 ans de pratique et dont l'œuvre a marqué la création artistique québécoise.

En 1998-1999, le Conseil a accordé 803 bourses à des artistes professionnels. Pour répondre à un vœu maintes fois exprimé par la communauté artistique qui souhaitait que les programmes publics ne soient plus des opérations de saupoudrage et que les bourses permettent véritablement aux artistes professionnels de réaliser leur projet, le Conseil a augmenté le montant des bourses. Il a contribué par là à améliorer substantiellement la situation économique des artistes qu'il soutient. Avant la création du Conseil, la bourse moyenne en recherche et création était de 6 505 \$; en 1998-1999, elle est de 10 508 \$.

Lorsque l'on considère les exigences, ne serait-ce que de temps, nécessaires à la réalisation d'une œuvre d'art et les conditions socioéconomiques (Note 17) dans lesquelles vivent la très grande majorité de nos créateurs pourtant reconnus et qui font notre fierté à l'étranger, on constate que le montant moyen des bourses est encore très bas et que bon nombre de bourses ne peuvent être octroyées, faute de crédits.

En 1998-1999, le Conseil disposait de 5 M \$ pour les bourses en recherche et création, toutes disciplines confondues. Répondant favorablement à 25 % du nombre des demandes, il a octroyé 475 bourses. Les jurys qui ont siégé au cours de cet exercice ont estimé que 189 autres projets, totalisant 3 M \$, auraient également mérité d'être soutenus et les ont inscrits sur la liste de substituts. À titre d'exemple, en arts visuels et médiatiques, secteur qui regroupe près de 50 % des demandeurs, ces difficultés de répondre adéquatement à la demande compromettent l'appui aux travaux de nature exploratoire, aux besoins de perfectionnement, à la prospection de nouveaux marchés et la circulation des œuvres au sein d'une multiplicité de réseaux, à la documentation et l'interprétation des œuvres à des fins

éducatives et promotionnelles, à la sensibilisation des publics, jeunes et moins jeunes, et au rayonnement national et international. Cela dit, l'état endémique des investissements en recherche et en création laisse en plan le potentiel magnifique de la création contemporaine du Québec.

B. Un outil de développement de carrière

Le gouvernement confiera au Conseil des arts et des lettres du Québec le mandat de soutenir les créateurs afin qu'ils aient la possibilité (...) de se ressourcer et d'être confrontés à des démarches artistiques à l'extérieur de leur région ou du Québec (Note 18).

À la suite de la révision du programme de bourses, le Conseil a considérablement augmenté le nombre de bourses de déplacement pour permettre à un plus grand nombre d'artistes d'accepter des invitations de l'extérieur du Québec pour participer à des activités rattachées à la pratique de leur art et à des manifestations liées au développement de leur carrière. Ce peut être pour participer à une biennale internationale de peinture, à une rencontre internationale d'écrivains ou de vidéastes, à un marché de spectacles, ou encore pour diriger un orchestre dans un autre pays. En 1998-1999, 200 artistes ont pu ainsi profiter d'un soutien à leur déplacement.

On sait l'importance pour l'évolution de la démarche d'un artiste de confronter sa pratique à celle d'autres artistes et de l'enrichir en s'ouvrant à d'autres milieux, à d'autres cultures. Inscrivant son action dans une optique de partenariat et d'échanges avec d'autres pays, le Conseil a élargi de façon significative le réseau de studios et d'ateliers-résidences accessibles aux créateurs québécois. Les écrivains et les artistes peuvent désormais bénéficier de séjours à Villeneuve Lez Avignon, en France, à Mexico ou à Espoo, en Finlande, en plus des studios à Paris et à New York déjà mis à leur disposition depuis une vingtaine d'années.

Le Conseil a également établi des programmes d'échanges à l'intention de la relève : l'un, en collaboration avec l'Office franco-québécois pour la jeunesse et l'Association française d'action artistique, qui offre aux jeunes créateurs des séjours en France, dans différents centres spécialisés en arts visuels, en arts médiatiques, en arts multidisciplinaires et en métiers d'art, et un second, avec l'association des Pépinières européennes pour jeunes artistes, qui permet des échanges dans l'ensemble des pays de la Communauté européenne. Au total, chaque année, plus d'une vingtaine d'artistes de toutes les disciplines peuvent profiter de séjours à l'étranger ou sont accueillis au Québec en vertu de ces programmes d'échanges.

Ce soutien des artistes lié à des échanges avec d'autres pays s'inscrit dans un désir de favoriser l'exportation de nos produits culturels en renforçant la réciprocité ; ainsi, de plus en plus d'artistes québécois peuvent s'illustrer à l'étranger grâce à un rayonnement accru de leurs œuvres.

S'il est essentiel de soutenir dans leur démarche les artistes en pleine carrière, il est tout aussi crucial d'encourager adéquatement les jeunes créateurs qui dessinent la vie artistique de l'avenir. Le Conseil a donc mis en place des mesures adaptées aux besoins de la relève c'est-à-dire aux artistes qui ont entre deux et dix années de pratique professionnelle.

Afin d'offrir aux artistes et aux écrivains de la relève vivant à l'extérieur des grands centres un accès équitable aux bourses de création, le Conseil leur réserve annuellement une enveloppe de 1 M \$. Le mode d'évaluation de leurs demandes par des jurys interrégionaux permet de tenir compte spécifiquement des réalités de la pratique artistique en région, tout en préservant le principe de l'évaluation sur la base de la qualité artistique. D'année en année, plus de 60 % des boursiers sont issus de la relève. En 1998-1999, 501 artistes en début de carrière ont reçu l'an dernier une bourse du Conseil sur un total de 803 boursiers.

Par ailleurs, 6 % des boursiers de 1998-1999 s'identifient comme des individus d'origine autre que française et anglaise alors que 2 % sont des autochtones, une proportion correspondant sensiblement à la proportion d'artistes qui ont présenté une demande de bourse.

3. 2 - Le soutien aux organismes artistiques

Le Conseil apporte un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui œuvrent en arts de la scène, en arts visuels, en arts médiatiques ou en littérature, et ses interventions s'inscrivent dans une dynamique de développement global qui repose sur l'intégration des activités de création, de production et de diffusion au sein de chaque discipline artistique.

Au cours du dernier exercice financier complet, le Conseil a accordé au-delà de 24 M \$ aux organismes de production des arts de la scène ; il a soutenu 109 organismes au fonctionnement et 96 aux projets. Il a distribué près de 3 M \$ à 59 centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques, près de 1 M \$ à 28 éditeurs de périodiques culturels et 1,7 M \$ à 36 associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services. Au

plan de la diffusion, le Conseil a versé 6,5 M \$ en subventions pour le soutien de tournées au Québec, pour la diffusion des arts de la scène hors Québec, pour la diffusion et la promotion des arts visuels et des arts médiatiques, pour l'organisation d'événements nationaux et internationaux, pour la programmation de diffuseurs spécialisés et pour l'accueil de spectacles en provenance de l'étranger sur le territoire québécois.

Le Conseil, en vertu de son mandat, se doit de soutenir en priorité les organismes les plus porteurs au plan de la qualité artistique dans toutes les disciplines et dans toutes les régions du Québec.

Afin de maximiser l'impact de son aide financière, le Conseil n'a ménagé aucun effort pour soutenir les organismes qui travaillent au rétablissement de leur situation financière. Le Conseil a résolument inscrit son action, comme le prévoyait la Politique culturelle, dans l'optique de la stabilisation et de la consolidation des organismes artistiques. Ainsi, il a offert à plusieurs un financement pluriannuel pour leur permettre de mieux planifier leurs activités artistiques et d'accroître leur marge de manœuvre administrative dans leur gestion. En 1997-1998, 43 % des organismes de production présentant une situation d'équilibre ou de surplus financier ont pu se prévaloir de cette mesure.

Depuis sa création, le Conseil a de plus contribué à stabiliser la situation financière de 34 organismes auparavant soutenus aux projets en les accueillant au fonctionnement, les rendant ainsi éligibles à un financement statutaire. Par ailleurs, tous les organismes qui affichaient un déficit supérieur à 15 % de leurs revenus se sont engagés dans des plans de redressement auxquels le Conseil a collaboré, soit en apportant son expertise professionnelle ou en finançant le recours à des ressources spécialisées externes, soit en suscitant des efforts concertés de la part de leurs différents partenaires financiers. Sur les 26 organismes qui étaient dans cette situation en 1997-1998, quatre ont résorbé entièrement leur déficit et 18 autres l'ont réduit dans des proportions allant de 25 % à 75 %.

Si les difficultés financières perdurent, ce n'est pas faute d'efforts de la part des organismes pour rationaliser leur gestion et augmenter leurs revenus autonomes. Ils ont rivalisé d'imagination pour trouver des moyens originaux de recueillir des dons et des commandites. D'ingénieux projets de mise en commun de lieux, de services administratifs et de développement de réseaux ont vu le jour.

Le Conseil a systématiquement référé les organismes aux programmes gouvernementaux comme les programmes d'emploi ou autres initiatives. Mais que feront les organismes artistiques quand prendront fin ces programmes gouvernementaux ponctuels que sont le Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec, et le Fonds de lutte contre la pauvreté, auquel ils s'adressent notamment pour obtenir les sommes nécessaires à l'embauche de personnel?

A. Les arts de la scène

La réputation de nos compagnies de théâtre, pour les adultes comme pour le jeune public, de nos orchestres symphoniques, de nos ensembles de musique de chambre ou de musique contemporaine et actuelle, ou encore de nos compagnies de ballet ou de danse contemporaine n'est plus à faire. Elle a depuis longtemps franchi nos frontières, et occupe une présence de plus en plus marquée à l'étranger. L'ensemble des compagnies de production en arts de la scène subventionnées par le Conseil ont donné, en 1997-1998, 7 000 représentations devant près de 3 millions de personnes dont plus d'un demi-million à l'extérieur du Québec.

De façon générale, l'appui du Conseil au secteur du théâtre vise à consolider les organismes les plus porteurs aux plans artistique et administratif et à assurer une répartition des fonds permettant une présence théâtrale dynamique aussi bien dans les grands centres qu'en région. Au cours du dernier exercice, le Conseil a soutenu le fonctionnement de 59 compagnies de théâtre. Sur ces compagnies, 37 sont établies à Montréal, 10 à Québec et 12 en région. De plus, il a octroyé des subventions permettant à 43 autres organismes de réaliser des projets de production. Si la programmation de ces organismes offre des œuvres du répertoire mondial de théâtre classique et contemporain, elle fait aussi une large place à la dramaturgie québécoise. Elle met également en évidence des artistes dont le travail, souvent expérimental, propose de nouvelles formes d'expression théâtrale.

Parmi les 59 organismes soutenus au fonctionnement l'année dernière, 17 compagnies œuvrent exclusivement pour le jeune public. Le théâtre pour l'enfance et la jeunesse regroupe les organismes qui s'adressent principalement aux jeunes de 3 à 12 ans. Faisant montre d'un volume d'activités toujours impressionnant, la plupart de ces organismes ont comme particularité de vendre leurs spectacles à un diffuseur spécialisé, une école ou un service de loisirs.

Le théâtre en milieu anglophone doit composer, quant à lui, avec des réalités qui diffèrent de celles qui prévalent en milieu francophone puisque son marché est principalement concentré à Montréal. En 1998-1999, neuf compagnies anglophones, dont deux s'adressaient au jeune public, ont obtenu un soutien financier du Conseil.

L'année dernière, le Conseil a apporté son appui, sous forme de subventions de fonctionnement, à 27 formations musicales particulièrement actives allant de l'orchestre

symphonique à l'ensemble plus restreint . Il a également soutenu 31 autres compagnies pour des projets ponctuels de création ou de production. Les répertoires de ces organismes vont de la tradition classique à la musique actuelle en passant par l'opéra, le jazz, la musique traditionnelle et les musiques du monde. Les orchestres symphoniques régionaux jouent un rôle vital en permettant aux musiciens d'exercer leur art dans leur région. Par ailleurs, ces organismes, en plus de présenter du répertoire de musique symphonique et de musique de chambre dans différentes villes de leur région, consacrent également beaucoup d'énergie à la réalisation d'activités de sensibilisation et d'animation ainsi qu'à l'accueil de productions provenant de l'extérieur de leur région.

Le milieu de la danse connaît depuis plusieurs années une croissance exceptionnelle au Québec. Quoique dominée par la danse contemporaine, la pratique de la danse est très variée : qu'elles soient classiques, contemporaines, folkloriques ou d'influence ethnique, ses diverses tendances démontrent le potentiel de créativité que proposent les chorégraphes québécois à un public de plus en plus averti. En 1998-1999, le Conseil a soutenu au fonctionnement 16 compagnies de danse. Il a également accordé son aide financière à 16 autres organismes, dont plusieurs font partie de la relève, pour la réalisation de projets ponctuels. Malgré la concentration des compagnies de danse à Montréal, quelques-unes œuvrent en région et y déploient nombre d'efforts pour attirer de nouveaux publics. La mesure mise de l'avant par le Conseil en 1998-1999 de réserver aux régions autres que Montréal et Québec 30 % des fonds consacrés aux projets de production en arts de la scène a permis au cours de cet exercice de soutenir six compagnies établies dans le Centre-du-Québec, en Estrie, à Laval, en Mauricie et en Montérégie.

Les arts multidisciplinaires connaissent un développement spectaculaire depuis le début des années 1990 au Québec, faisant éclater les cloisons entre les disciplines artistiques et suscitant de nouvelles formes d'expression. Au cours du dernier exercice financier, le Conseil a soutenu 13 organismes en arts multidisciplinaires, dont sept au fonctionnement, situés en milieu fortement urbanisé. Les spectacles d'arts multidisciplinaires touchent un public de plus en plus nombreux et l'image d'avant-garde qui les caractérise séduit des diffuseurs de l'étranger qui sollicitent leurs auteurs pour la présentation de spectacles, l'accueil d'artistes en résidence, la participation à des colloques ou à des rencontres internationales.

Le Conseil soutient en arts de la scène les activités de 16 associations professionnelles, regroupements nationaux ou organismes de services. Les regroupements et associations d'artistes œuvrent fondamentalement au développement d'un domaine artistique et à la reconnaissance des artistes. Les organismes de services, quant à eux, offrent un soutien professionnel à des artistes ou des organismes : ce soutien peut se traduire par la disponibilité de salles de répétitions communes pour les danseurs, d'accès à des centres de documentation ou de référence, ou encore prendre la forme de services administratifs pour les organismes de faible taille.

La diffusion des arts de la scène

Le Conseil des arts et des lettres du Québec sera "chargé d'accroître, de diversifier et de soutenir la circulation des expositions, des spectacles et des activités culturelles au Québec (Note 19)."

La diffusion constitue un des enjeux majeurs inscrits dans le mandat du Conseil des arts et des lettres du Québec, soit de rendre accessible à l'ensemble de la population québécoise l'art sous toutes ses formes. Tel que stipulé précédemment, il est primordial de consolider la synergie entre la création, la production et la diffusion afin de maximiser nos interventions.

Le Conseil travaille en étroite collaboration avec les organismes artistiques pour déterminer les meilleures stratégies de diffusion. Jugeant crucial d'accroître le rayonnement et la diffusion des créations québécoises, le Conseil a entrepris, en 1996, une vaste consultation dans les milieux du théâtre et a subventionné des projets porteurs de solutions tels que une enquête du Conseil québécois du théâtre sur les pratiques de mise en marché des compagnies et des diffuseurs en théâtre ; le soutien aux rencontres " Fenêtres de la création théâtrale " pilotées par le Théâtre de la Ville de Longueuil, en collaboration avec l'Association des compagnies de théâtre et le Réseau-Scènes ; l'ajout par le Festival de théâtre des Amériques d'un volet " Nouvelle scène ", qui compte une programmation axée sur la production de jeunes compagnies de création et l'organisation de rencontres formelles avec des diffuseurs québécois, et, dans le même esprit, le soutien au volet " Nouvelle garde " mis sur pied par le Carrefour international de théâtre de Québec.

En 1998, le Conseil a jugé essentiel de renforcer la diffusion des productions québécoises auprès du jeune public. Il contribue notamment au financement d'une étude menée sous l'égide du Conseil québécois de la musique, en collaboration avec le Conseil québécois du théâtre et le Regroupement québécois de la danse, en vue de faire le point sur les enjeux de la diffusion auprès du jeune public.

L'obtention de nouveaux crédits au Conseil a permis d'augmenter sensiblement depuis

quatre ans le nombre de tournées de spectacles au Québec et à l'extérieur, l'appui aux diffuseurs spécialisés et l'accueil de spectacles en provenance de l'étranger.

La circulation de spectacles au Québec est essentielle car elle rend les productions accessibles à la population sur l'ensemble du territoire ; elle permet, en outre, d'assurer une diversité dans la programmation qui lui est proposée, de prolonger la durée de vie des spectacles et de permettre non seulement aux compagnies montréalaises d'aller en région mais aussi aux compagnies régionales de présenter leurs spectacles partout au Québec.

Le nombre de compagnies qui ont fait des tournées de spectacles au Québec est passé en cinq ans de 29 à 48, soit une augmentation de 65 %. Au cours du dernier exercice financier, 33 organismes de Montréal, six de Québec et neuf établis en région, ont présenté un total de 218 spectacles différents hors de leur lieu de résidence.

Le programme spécial de soutien aux projets innovateurs de concertation et de coopération en diffusion des arts de la scène, lancé en 1997-1998 pour trois ans et géré conjointement avec le ministère de la Culture et des Communications et la Société de développement des entreprises culturelles, a permis, entre autres, des sorties du Théâtre du Nouveau Monde dans sept villes du Québec qui ont attiré 15 000 nouveaux spectateurs. Par ailleurs, le Théâtre du Double Signe, à Sherbrooke, a développé son " Club des mordus du théâtre " et le Théâtre Denise-Pelletier a travaillé au développement du public adolescent. Au cours de la saison 1999-2000, le projet La Danse sur les routes du Québec permettra à 32 villes d'accueillir 18 compagnies de nouvelle danse québécoises ; ces compagnies de Montréal, de Sherbrooke et de Trois-Rivières donneront un total de 92 représentations dans les diverses régions. Ce programme a permis des avancées intéressantes en matière de développement de publics.

Au fil des ans, le Québec est devenu un grand exportateur de manifestations artistiques ; d'importants festivals internationaux, des diffuseurs de même que des producteurs étrangers invitent régulièrement nos artistes et leurs créations. Outre les retombées positives qu'elle revêt au regard de la confrontation artistique, la tournée internationale constitue une importante source de revenus pour les compagnies tant par la vente de spectacles que par les fonds de création qui leur sont consentis par les structures d'accueil étrangères afin de coproduire des œuvres inédites d'auteurs, de compositeurs ou de chorégraphes québécois. Dans nombre de cas, les tournées à l'étranger font partie intégrante des activités annuelles des compagnies en arts de la scène. Celles dont la démarche est axée davantage sur la recherche et la création sont très en demande sur le plan international. Ce qui témoigne de l'importance de l'innovation et de la qualité de la créativité artistique au Québec, mais aussi de l'audace et de l'intense dévotion à leur art de nos créateurs et interprètes.

En investissant dans les tournées à l'international, le Conseil soutient le rayonnement de la culture québécoise, la vitalité et la santé financière des compagnies artistiques, et favorise l'accès à la scène mondiale qui s'avère essentiel au développement de nouveaux marchés, vu l'exiguïté du marché québécois.

En 1998-1999, le Conseil a soutenu 51 organismes pour leurs projets de tournées ou de développement de marchés. Le théâtre québécois a une excellente renommée à l'étranger et ce, aussi bien en Europe qu'en Amérique; les compagnies Ex Machina, Carbone 14, le Théâtre Ubu, le Carrousel, Les Deux Mondes, DynamO Théâtre, le Théâtre sans fil, pour ne nommer que celles-là, sont applaudies sur la scène internationale pour leur créativité et leur apport original au renouvellement du théâtre. Toutes les troupes qui font du théâtre pour l'enfance et la jeunesse tournent au Québec et parfois même à l'étranger. En effet, certains spectacles pour jeune public peuvent connaître une diffusion exceptionnelle et être joué plus de 1000 fois, imposant aux compagnies productrices des cycles de création et de diffusion fort différents du théâtre pour adultes.

La musique ne cède pas sa place sur la scène internationale où l'Orchestre symphonique de Montréal remporte un franc succès. Par ailleurs, nos ensembles de musique de chambre, de musique ancienne et de musique contemporaine se taillent rapidement une place sur la scène internationale et y acquièrent une renommée d'excellence à la fois par leur créativité, l'originalité de leur approche et la qualité de leur interprétation.

La danse québécoise se situe dans le courant d'avant-garde de la danse contemporaine en Occident. Les Édouard Lock, Marie Chouinard, Ginette Laurin, Jean-Pierre Perreault et Paul-André Fortier mènent leur compagnie à l'avant-scène du monde et fascinent par le renouvellement constant de leur langage chorégraphique. La plupart des compagnies faisant des tournées internationales y tirent la majorité de leurs revenus et y présentent les deux tiers de leurs spectacles.

Le Conseil soutient annuellement une dizaine d'événements nationaux et internationaux qui ont des retombées artistiques et économiques importantes dans les régions. D'une part, Montréal et Québec représentent des pôles importants avec les grands festivals de théâtre et de danse, d'autre part, se tiennent à Joliette, le Festival international de Lanaudière ; à Jonquière, la Semaine mondiale de la marionnette ; à Rimouski, le Festi-Jazz international et à Victoriaville, le Festival international de musique actuelle.

Ces événements présentent des créations québécoises inédites en première mondiale et accueillent des compagnies et des artistes étrangers réputés ainsi que des œuvres et des spectacles à la fine pointe de la modernité. Ce sont aussi des lieux de confrontation de pratiques artistiques novatrices et des outils exceptionnels de promotion de nos artistes,

particulièrement ceux de la relève, tant auprès du public d'ici que des acheteurs étrangers. Afin de favoriser une réciprocité dans les échanges culturels multilatéraux, le Conseil a mis sur pied un programme dédié à l'accueil de spectacles étrangers au Québec qui permet d'enrichir la programmation artistique offerte aux différents publics québécois notamment en danse et en théâtre.

Le Québec compte des salles de spectacles vouées à la diffusion d'une seule discipline artistiques telles que L'Agora de la danse, la Maison-Théâtre pour l'enfance et la jeunesse, Le Périscope ou encore des organismes qui présentent des saisons ou des programmations spécialisées en divers lieux comme les Jeunesses musicales du Canada ou les concerts Ponticello en Outaouais. En 1997-1998, le Conseil se voyait confier la responsabilité du soutien à ces diffuseurs spécialisés. Leur apport à la promotion des arts de la scène, au rayonnement des compagnies et à la sensibilisation des publics est considérable. En 1998-1999, le Conseil a soutenu 38 diffuseurs spécialisés des arts de la scène pour un montant de 1,9 M \$.

B. Les arts visuels et les arts médiatiques

Le domaine des arts visuels et des arts médiatiques a connu un essor remarquable au Québec au cours des quinze dernières années. Développant un champ de compétences artistiques très large dans toutes les régions du Québec en matière de création, de diffusion, de production et de circulation de leurs œuvres, peintres, sculpteurs, installateurs, performeurs, vidéastes, photographes, architectes, graveurs, holographes, cinéastes et artisans des métiers d'art ont pris à leur charge l'exploration et le rayonnement de pratiques artistiques novatrices qui étaient, pour plusieurs d'entre elles, demeurées méconnues jusque-là du grand public. L'atelier de l'artiste est aujourd'hui un foyer d'accueil ouvert au public, la salle d'exposition se prête à la curiosité des écoliers, l'espace de production assure aux jeunes artistes de la relève un accès à des équipements spécialisés à la faveur de leur compétence. Fruit d'un travail acharné et d'une passion peu commune, le succès de nombreux artistes et organismes se fait sentir aujourd'hui sur les scènes régionale, nationale et internationale.

Outre l'aide qu'il accordait aux artistes professionnels, le Conseil des arts et des lettres du Québec apportait, en 1998-1999, un soutien au fonctionnement de près de 3 M \$ à une soixantaine de centres d'artistes répartis dans le domaine des arts visuels et des arts médiatiques. Fondés et gérés par des artistes et des artisans professionnels, les centres d'artistes du Québec regroupent des créateurs, des animateurs et des administrateurs professionnels autour de lieux qui assurent des conditions favorables à la production et à la diffusion d'œuvres issues d'une pluralité de pratiques artistiques.

Présents sur l'ensemble du territoire du Québec, les centres d'artistes garantissent, depuis plus de vingt-cinq ans pour certains d'entre eux, la cohérence des enchaînements essentiels qui font qu'une œuvre visuelle - exposition, performance, installation, projections vidéo, arts télématiques et multimédia - soit présentée. Ces centres d'artistes offrent, annuellement, environ 750 activités qui rejoignent un quart de million de personnes. Conjuguant, selon leur mission, les fonctions de diffusion, de production, d'accueil d'artistes en résidence, d'animation, de circulation, de perfectionnement, de documentation et de sensibilisation du public, ces centres offrent aux créateurs aguerris comme aux artistes de la relève des équipements et des services favorables au développement de leur carrière.

À cet égard, dans la seule année 1998-1999, chacun des 59 centres d'artistes soutenus par le Conseil accueillait la prestation d'une cinquantaine d'artistes professionnels dont le tiers était issu de la relève. Combinant avec audace les savoir-faire traditionnels aux nouvelles avenues technologiques, les artistes et les centres d'artistes du domaine des arts visuels et médiatiques prennent ainsi une place active et engagée que leur communauté leur reconnaît en termes de support et de participation et qui suscite l'envie des nombreux pays avec lesquels ils sont en réseau.

C'est d'ailleurs dans cette foulée que le Conseil soutenait, en 1998-1999, le rayonnement des arts visuels et médiatiques au Québec et à l'étranger en allouant près de 900 000 \$ à 52 projets novateurs dont plusieurs étaient inscrits à la programmation d'événements présentés en Belgique, en Écosse, aux États-Unis, en France, au Maroc, en Roumanie et en Suisse. Sur ce même plan, soulignons l'impact et le succès publics d'événements nationaux et internationaux soutenus par le Conseil, parmi lesquels on retrouve le Symposium de la jeune peinture de Baie Saint-Paul, la Biennale du dessin, de l'estampe et du papier-matière d'Alma, le Mois de la photo à Montréal, la Biennale de céramique à Trois-Rivières, les symposiums de la Fondation Derouin dans les Laurentides, la Biennale de Montréal, le Symposium en arts visuels de l'Abitibi-Témiscamingue, la Manifestation internationale vidéo et arts électroniques de Montréal ou le Printemps du Québec en France. En soutenant de tels événements qui mettent en valeur l'expertise des professionnels du monde artistique et le talent des artistes qui s'affirment dans les régions, le Conseil participe à l'accueil de créateurs étrangers et à l'inscription du Québec au réseau des grandes manifestations internationales d'art contemporain.

L'appui du Conseil à neuf éditeurs de périodiques culturels consacrés aux arts visuels et au cinéma contribue, en outre, à documenter et à enrichir la réflexion critique et publique entourant la pratique des arts visuels et médiatiques. Suscitant l'apport des artistes, des critiques d'art, des historiens, des commissaires et des journalistes, certaines de nos revues

spécialisées dans ce domaine se taillent aujourd'hui une place de choix sur la scène internationale, pour ne citer que la revue Parachute, alors que d'autres explorent brillamment les zones d'union des pratiques artistiques, comme le font les éditeurs de la revue Le Sabord, au regard du visuel et du littéraire. Enfin, le Conseil encourage une vie associative dynamique dans le domaines des arts visuels et médiatiques en soutenant six associations et regroupements nationaux d'artistes.

En dépit de l'essor remarquable que l'on observe au Québec dans le domaine des arts visuels et médiatiques, la situation économique des artistes et des organismes demeure difficile, voire précaire. Le rapport du Groupe-conseil en arts visuels, produit en 1996, en a d'ailleurs brossé un portrait saisissant : les revenus générés par les créateurs des arts visuels comptent parmi les plus bas du secteur culturel et leurs œuvres tardent à trouver des débouchés en termes de marché ; quant aux organismes, le niveau aigu de précarité financière qu'ils rencontrent et les conditions de travail qui y prévalent imposent un redressement à la hauteur de leur contribution artistique, économique et sociale.

Au fil des dernières années, les outils de communication et de promotion des organismes du domaine des arts visuels et médiatiques sont restés dérisoires en dépit d'efforts remarquables. La sensibilisation et la participation du public en souffrent. La diversification et la multiplication des sources de revenus sont arrimées à la disponibilité des bénévoles qui acceptent de s'en charger. La qualité des services à la communauté, le développement des équipements et la mise en valeur des ressources offertes au public font, plus souvent qu'autrement, démonstration d'une certaine indigence. Au regard de l'amélioration du statut économique des artistes, le versement de cachets honorables et le respect des droits d'auteur demeurent nettement insuffisants pour les rémunérer à la hauteur de leur professionnalisme. Face à une telle situation, le Conseil ne peut qu'être profondément inquiet quant au développement professionnel des activités artistiques et à l'amélioration des conditions économiques des artistes vivants à l'échelle québécoise.

C. La littérature et les périodiques culturels

La littérature est une forme d'expression forte et féconde de la culture d'un peuple. Les poètes comme les romanciers et les auteurs de littérature jeunesse québécois nous offrent un panorama littéraire de plus en plus diversifié où se distinguent déjà plusieurs auteurs issus d'autres horizons qui y apportent la richesse de leur culture d'origine. À travers les pages d'un livre, sous l'emprise de l'imaginaire et de l'écriture d'un auteur, on découvre les différentes facettes d'une culture.

L'appui important que le Conseil apporte au secteur de la littérature est axé essentiellement sur le soutien à la création littéraire, à la publication de périodiques culturels et à la promotion des œuvres littéraires par les regroupements d'écrivains. Le soutien à l'édition, à la diffusion des livres et aux salons du livre est du ressort de la Société de développement des entreprises culturelles alors que le soutien à la lecture publique, entre autres aux bibliothèques, relève du ministère de la Culture et des Communications. En 1998-1999, le soutien du Conseil au secteur de la littérature a été de l'ordre de 1 847 726 \$ dont 912 422 \$ sous forme de bourses à 94 écrivains.

Ainsi, le Conseil soutient divers événements littéraires : le Festival de littérature de l'Union des écrivaines et écrivains québécois, le Festival international de la poésie de Trois-Rivières, le Festival interculturel du conte de Montréal et la Rencontre internationale des écrivains. Grâce aux crédits additionnels obtenus dans la foulée de la Politique de la lecture et du livre, le Conseil a créé un programme de diffusion et de promotion de la création littéraire québécoise ouvert aux associations et collectifs d'auteurs régionaux pour la tenue d'activités de sensibilisation dont les spectacles littéraires. Ce phénomène, dû à l'initiative des écrivains pour faire mieux connaître au public la littérature québécoise, a pris de l'ampleur ces dernières années. À Montréal comme dans les autres régions, les associations d'écrivains proposent au public des lectures d'œuvres sous la forme de véritables spectacles où la littérature s'accompagne de musique, d'audiovisuel, d'œuvres d'art ou de procédés multimédias. Enfin, le Conseil peut désormais accueillir des projets d'écriture d'auteurs de non fiction.

Les périodiques culturels jouent un rôle essentiel au Québec. Ce sont des lieux de réflexion, de débats et de création, qui se distinguent des grands médias par leurs analyses spécialisées sur la création artistique et l'importance de l'espace rédactionnel qu'ils accordent à la production artistique et littéraire ; ils fournissent une précieuse source d'information sur l'ensemble de l'activité artistique et littéraire qui se déroule au Québec. De la trentaine de périodiques culturels que le Conseil appuie, plus de la moitié se consacrent à la littérature. La majorité des périodiques littéraires publient des œuvres de création ; ce sont des lieux privilégiés d'expression de la fiction, de la nouvelle et de la poésie, en particulier pour les jeunes auteurs qui y trouvent souvent la première occasion de se voir publiés. Les magazines littéraires rendent compte de l'actualité littéraire par le biais de dossiers, d'analyses, de critiques et d'entrevues.

Le Conseil a maintes fois souligné les difficultés liées au sous-financement des périodiques culturels. L'injection de fonds nouveaux dans le secteur de la littérature a contribué à réduire leurs déficits et à relancer leurs activités de promotion et de mise en marché, mais leur situation financière demeure précaire. Les frais de production grugent l'essentiel de leur

budget : ils sont soumis à des hausses de coûts souvent imprévisibles comme l'augmentation du prix du papier. En fait, la plupart de ces périodiques survivent en bonne partie grâce à l'investissement bénévole des responsables de la production et à la très faible rémunération de leurs collaborateurs. Les fonds supplémentaires qu'a pu leur accorder le Conseil se sont traduits par une bonification des cachets versés aux collaborateurs, même si leur travail de rédaction est encore rarement rémunéré à sa juste valeur. À cet égard, au cours des dernières années, le Conseil a incité les éditeurs de périodiques à se doter d'une politique de cachets aux écrivains et aux artistes qui collaborent à ces revues, et il a tenu compte de cet aspect dans l'évaluation des demandes de subventions.

3. 3 - La présence d'une diversité culturelle

La moitié des organismes de production soutenus au fonctionnement par le Conseil en 1998-1999 comptent parmi leur personnel des individus d'origine autre que française, anglaise ou autochtone. Ces individus travaillent majoritairement dans la région de Montréal et représentent environ 5 % du personnel de l'ensemble des organismes ([Note 20](#)).

On observe une situation assez semblable lorsqu'on considère la langue maternelle des employés des organismes artistiques : 40 % des organismes disent avoir des employés de langue maternelle autre française ou anglaise, et cette proportion grimpe à 50 % lorsqu'il s'agit des personnes de langue maternelle anglaise. Au total, les employés de langue maternelle autre que française compteraient pour 12 % de l'ensemble des travailleurs des organismes artistiques soutenus au fonctionnement par le Conseil.

Par ailleurs, 5 % des organismes comptent parmi leur personnel des personnes d'origine autochtone ce qui représente près de 1 % du personnel de l'ensemble des organismes.

En plus d'avoir à leur emploi des personnes de diverses origines ethnoculturelles, 17 % des organismes disent avoir une vocation ou une mission liée explicitement à la question du rapprochement entre les cultures. À titre d'exemple, des événements tels que le festival de culture autochtone Terres en vues et Nuits d'Afrique sont issus d'initiatives de communautés. On peut aussi mentionner la troupe de théâtre autochtone Ondinnok et le théâtre Deuxième Réalité, qui regroupent sur scène des comédiens francophones, anglophones et de diverses origines ethniques, de même que le Black Theatre Workshop. Le Conseil subventionne également des compagnies de danse qui ont une vocation du même type : c'est le cas notamment de Misrasena/Sinha Danse, qui s'est donné comme mission de mettre en valeur les minorités visibles, et de Métaspora Danse qui cherche à favoriser l'accès aux spectacles de danse contemporaine aux personnes appartenant aux communautés ethnoculturelles.

Par ailleurs, plusieurs organismes, sans avoir une mission liée au rapprochement interculturel, organisent à l'occasion des activités à caractère ethnoculturelles : 13 % des organismes de production soutenus au fonctionnement ont dit avoir mené de telles activités. Ce sont, par exemple, des événements visant à faire connaître un artiste d'une autre culture (vivant ici ou venant d'ailleurs), à sensibiliser le grand public à des réalités sociales ou culturelles propres à certaines communautés ou à rejoindre des auditoires venant de communautés culturelles diverses.



4 FAVORISER L'ACCÈS ET LA PARTICIPATION DES CITOYENS AUX ARTS ET À LA CULTURE

La vitalité culturelle d'une société est indissociable du rayonnement de la création artistique, et c'est pourquoi la Politique culturelle du Québec portait sur l'accès et la participation des citoyens à la vie culturelle. Le gouvernement s'était alors engagé à donner au Conseil des arts et des lettres du Québec les moyens "d'accroître, de diversifier et de soutenir la circulation des expositions, des spectacles et des activités culturelles." Depuis, la Politique de la diffusion des arts de la scène a permis d'accroître de façon significative les tournées de spectacles au Québec et à l'étranger et le Conseil a résolument inscrit ses programmes dans cet esprit de croissance et de recherche de nouveaux publics.

Cette approche, aussi importante qu'elle soit, ne peut répondre que partiellement aux préoccupations d'accès aux arts et à la culture. En effet, l'accès de la population aux arts ne saurait se réduire à la vente de spectacles et à des résultats de billetterie. La diffusion artistique est aussi de l'ordre du service public, et il est impérieux de mettre de l'avant des mesures qui auront pour objectif de réduire les inégalités d'accès aux arts. L'exigence démocratique de l'accès et de la participation à la culture et aux arts demeure une question préoccupante pour tous ceux et celles qui voient dans l'art et la création des moyens privilégiés pour une société de façonner son identité et d'offrir aux citoyens des repères et des nouvelles visions du monde. Nous croyons que les artistes et les organisations artistiques ont un rôle majeur à jouer pour réaliser l'objectif d'une démocratisation de la culture.

Plusieurs artistes ont établi des rapports novateurs avec leur milieu immédiat. À titre

d'exemple : la troupe de théâtre Les Deux Mondes, installée dans le quartier multiethnique de Villeray, organise un ensemble d'activités à l'intention des élèves de différentes écoles et de leurs parents : invitation à des représentations gratuites, ateliers de théâtre, de musique, de création littéraire, d'arts plastique, etc. Également à Montréal, le Théâtre de Quat'Sous a intéressé le milieu des affaires à soutenir le projet Sorties au théâtre, permettant d'inviter gratuitement des gens démunis financièrement. Le Musée du Bas-Saint-Laurent, en collaboration avec le milieu artistique de cette région, a imaginé le projet Quatre arpents de fleuve à repeindre. L'Îlot fleuri, dans le quartier Saint-Roch, à Québec, est un autre bel exemple de collaboration cette fois entre des artistes, des jardiniers du quartier et des gens d'affaires.

Ces initiatives témoignent de la volonté très nette des milieux artistiques de mettre en œuvre des stratégies inventives et des moyens pour, qu'à la grandeur du territoire, s'établissent de nouveaux rapports entre les arts et les citoyens. Cela exigera l'implication et la collaboration active des instances décisionnelles et des différentes institutions dans tous les milieux ainsi qu'un cadre assurant à long terme que la démocratisation de la culture devienne une réalité quotidienne.

Le Conseil a conçu dans cet esprit le programme Arts et collectivités, un moyen privilégié d'appuyer les initiatives des milieux artistiques professionnels, de faire valoir l'apport des arts et des lettres à la vitalité sociale et économique des communautés et des régions et de faciliter l'accès et la participation de la population à la pratique artistique et à la vie culturelle, en s'impliquant dans la réalisation de projets, que ce soit en écriture, en arts visuels, en métiers d'arts ou encore en arts de la scène.

Plusieurs expériences européennes, basées sur le rôle important de la pratique culturelle comme facteur d'intégration sociale, ont connu du succès. Par ailleurs, lors des délibérations des participants au projet de la Conférence canadienne des arts Les Arts en transition, une des recommandations adoptées reconnaissait le rôle et l'impact d'un organisme culturel dans sa collectivité et sa contribution à la vie communautaire.

La création artistique contribue en effet à améliorer la qualité de vie de la population et permet de renforcer le tissu social d'une collectivité, tout en créant une culture de rassemblement. Le programme Arts et collectivités est un instrument inédit qui permettra de soutenir des projets basés sur un partenariat entre les artistes professionnels et des organismes des milieux régionaux, des milieux communautaires ou issus des communautés culturelles, et qui soient bien adaptés aux réalités et aux intérêts des citoyens dans les diverses régions du Québec.



5 ENCOURAGER L'EXPRESSION D'UNE VIE ARTISTIQUE FORTE EN RÉGION

En répartissant les budgets culturels des régions en trois lieux, soit au Conseil des arts et des lettres du Québec, à la Société de développement des entreprises culturelles et au ministère de la Culture et des Communications, la Politique culturelle a eu un effet inattendu, celui d'un révélateur grossissant de la réalité. Le déséquilibre au chapitre des investissements publics, qu'il s'agisse d'art, de patrimoine, d'archives, de conservatoires, de bibliothèques, de musées ou de structures de diffusion de spectacles a soudainement été mis en évidence. On a alors vu que l'infrastructure que représentent les édifices et les institutions absorbait la plupart des ressources affectées à la culture. Certaines régions, une fois les crédits répartis entre le Conseil, la SODEC et le Ministère en fonction de leur mission respective, ont constaté la grande faiblesse du soutien aux créateurs et à la production artistique ainsi que la disparité des rythmes de développement culturel d'une région à l'autre. Depuis sa création, le Conseil doit faire face à un sous-développement artistique qui caractérise des territoires entiers.

Un plan stratégique pour les régions

Dès 1995, le Conseil a mis sur pied un comité des régions, s'est doté d'un plan stratégique et de mécanismes lui permettant de soutenir plus adéquatement la création et la production sur l'ensemble du territoire et a mis l'accent, année après année, sur ses interventions en région. Ainsi en 1998-1999, le Conseil a soutenu 114 organismes dans les régions autres que Montréal et Québec pour un total de 5,3 M \$ et a accordé des bourses à 202 artistes résidant en région pour un montant total de 1,6 M \$.

Le Conseil a établi des liens plus étroits avec les communautés artistiques des régions ; il a fait preuve d'audace mais aussi de souplesse en adoptant divers modes de collaboration avec les intervenants culturels des régions pour répondre à leurs initiatives ou à leurs besoins particuliers, et il a mis en œuvre d'autres mesures inspirées des recommandations du comité des régions. Outre une enveloppe de 1 M \$ réservée aux bourses pour la relève, le Conseil consacre 30 % de l'enveloppe des projets de production en arts de la scène et 40 % de l'enveloppe destinée aux centres d'artistes en arts visuels et en arts médiatiques pour les régions.

Les professionnels du Conseil sont largement impliqués dans le dialogue avec les communautés régionales et sont présents régulièrement dans les régions. Les portraits qu'ils ont tracés des réalités culturelles de chacune d'entre elles ont permis de mieux en connaître les lignes de force et les besoins spécifiques. Ce sont là de précieux outils de référence pour les comités consultatifs chargés de faire l'évaluation des demandes d'aide financière.

À cela s'ajoute depuis un an l'attribution de prix en région dont le but est de reconnaître publiquement le travail des artistes qui œuvrent hors des grands centres et de témoigner un appui de la part du Conseil aux milieux artistiques des différentes régions du Québec. C'est ainsi qu'en collaboration avec les conseils régionaux de la culture, le Conseil a déjà remis des prix annuels à la création artistique en région, assortis d'une bourse de 5 000 \$, à des artistes du Centre-du-Québec, de la Mauricie, de Lanaudière et des Laurentides.

Le Conseil est le plus important partenaire financier des organismes établis en région, contribuant à 28,3 % de leurs revenus. En y ajoutant les subventions des autres ministères et des programmes de création d'emploi, la participation du gouvernement du Québec a été, en 1997-1998, de 32,3 % de leurs revenus totaux comparativement à 27 % pour ceux de la région de Montréal. Cette participation plus élevée du gouvernement québécois compense pour le soutien fédéral qui ne représente que 8,7 % pour les organismes en région en comparaison de 16,2 % pour ceux de Montréal. Dans l'ensemble, on constate que l'aide publique est sensiblement du même ordre en région (50,2 %) qu'à Montréal (50,5%), alors que divers facteurs tels que l'éloignement ou un marché plus étroit militeraient en faveur d'un soutien accru aux régions.

Pour bonifier autant qu'il le souhaiterait son intervention en région, le Conseil se heurte à des limites budgétaires. De plus, n'ayant pas d'agents de développement artistique œuvrant sur une base quotidienne en région, il lui est plus difficile de saisir les occasions de partenariat avec les municipalités et les conseils régionaux de développement pour soutenir les initiatives artistiques.

Le Conseil explore différentes pistes d'intervention afin de contribuer plus activement à la vie artistique en région, de faciliter l'accès de la population à la vie artistique et le rapprochement avec les artistes professionnels de leur milieu. Le programme Arts et collectivités, répond bien à ces objectifs. De plus, dans le but d'adapter ses interventions aux particularités des régions, le Conseil souhaite signer des ententes spécifiques sur le développement des arts avec les conseils régionaux de développement. Il a entrepris à cette fin des discussions avec le Conseil régional de développement de l'Abitibi-Témiscamingue.



6 UN SOUS-FINANCEMENT CHRONIQUE

Cinq ans après sa création, le Conseil demeure hautement préoccupé par la vulnérabilité du secteur des arts et des lettres. La période de gel budgétaire des dernières années à tous les paliers gouvernementaux afin d'assainir les finances publiques a constitué un frein à son développement et rendu le travail du Conseil difficile.

Pour les artistes et les organismes artistiques, les fluctuations du financement public constituent un enjeu majeur, car ils se heurtent à la difficulté de trouver d'autres sources de financement, notamment en provenance du secteur privé. Au cours des cinq dernières années, celui-ci est demeuré relativement stable, ne pouvant constituer un palliatif du financement public. De plus, les organismes doivent composer avec l'augmentation des coûts de production, des loyers, des frais d'entretien et d'exploitation, ainsi qu'avec l'étroitesse du marché québécois, la multiplicité des produits culturels offerts au public et la nécessité de maintenir les billets à un prix abordable. Les marchés extérieurs représentent une part importante des revenus autonomes des organismes, mais puisque les tournées à l'étranger comportent une part d'aléatoire et de risques, les compagnies doivent donc avoir un ancrage solide au Québec. Compte tenu de l'importance pour la société québécoise de conserver une culture vivante, forte, riche et ouverte sur le monde, le Conseil croit nécessaire d'attirer l'attention sur les problèmes économiques majeurs qui touchent ce secteur.

Le gouvernement du Québec a en effet choisi de soutenir de façon particulière la culture en raison de son importance cruciale pour la société. Au cours des dernières décennies, il a investi dans les équipements culturels, la formation, les technologies et le soutien direct aux arts et aux lettres. Grâce à ces efforts, le Québec dispose désormais d'une infrastructure de base intéressante. Toutefois, dans le contexte actuel de sous-financement des arts et des lettres, cette infrastructure et ce potentiel s'érodent. Ils ne peuvent être exploités à leur pleine mesure et, par conséquent, donner toutes les retombées attendues, que l'on parle de retombées économiques, de démocratisation de la culture, de rayonnement à l'étranger, d'identité collective ou de cohésion sociale.

A. Des organismes en mode de survie

Les organismes que le Conseil soutient régulièrement au fonctionnement présentent des

profils fort différents : il y a un monde entre l'Orchestre symphonique de Montréal, qui emploie une centaine de musiciens, la compagnie de danse contemporaine composée de quelques danseurs et la revue littéraire sans employés à temps plein. En 1997-1998, les revenus totaux des 274 organismes soutenus au fonctionnement atteignaient 137 M \$ ([Note 21](#)). Les revenus d'exploitation ainsi que le financement privé dépassaient les 67 M \$. Globalement, leurs revenus se répartissent en parts égales entre l'aide publique des divers paliers gouvernementaux et leurs revenus autonomes.

Le secteur privé contribue pour 13 % (17 M \$) des revenus de ces organismes que ce soit en dons, en commandites ou en échanges de services. Cette proportion occulte toutefois des écarts considérables entre les activités et les disciplines artistiques : le théâtre et les arts visuels ne comptent sur l'appui du secteur privé que pour respectivement 7 % et 5 % de leurs revenus, alors que les organismes musicaux et les festivals attirent davantage les mécènes qui contribuent pour 17 % et 22 % de leurs revenus. De façon générale, l'apport du secteur privé est resté le même et ce, malgré les efforts soutenus des organismes pour viser son accroissement.

À cette relative stabilité, répond aussi celle du financement public. Contrairement à une opinion répandue, aucun des trois paliers de gouvernement n'a réduit globalement son soutien aux organismes artistiques au cours des dernières années. Dans l'ensemble, l'aide publique se répartit ainsi : 28 % du gouvernement du Québec, 15 % du gouvernement du Canada et 7 % des municipalités. Cependant, les organismes dont les coûts de production augmentent sans cesse, voient nécessairement cette relative "stabilité", qui perdure depuis une dizaine d'années, comme une érosion.

Malgré le maintien de l'aide gouvernementale, les organismes sont aux prises avec des déficits. En 1997-1998, le déficit total accumulé des organismes déficitaires a été de 11,6 M \$. La résorption des déficits accumulés est devenue une priorité car elle menaçait la survie même de bon nombre d'organismes. La catégorie des organismes de production en arts de la scène ayant un revenu supérieur à 1 M \$ affichait des déficits dépassant 9 M \$. Les plans spéciaux de sauvetage financés par les contributions de Loto-Québec et la mise sur pied du Fonds de stabilisation et de consolidation des arts et de la culture du Québec permettront la résorption progressive de ces déficits. Ces récentes initiatives ne visent toutefois pas les déficits d'exploitation qui témoignent éloquentement des difficultés des organismes. Ainsi, pour l'exercice 1997-1998, les organismes déficitaires totalisaient 3,9 M \$ en déficits d'exploitation dont la majeure partie était attribuable au secteur de la musique.

Si le problème est plus marqué pour les grandes institutions pour lesquelles les solutions aux déficits structurels n'ont pas encore été trouvées, il demeure très sérieux pour l'ensemble des organismes de tous les secteurs puisque 34 % d'entre eux, soit 94 organismes, ont enregistré un déficit en 1997-1998. Ainsi certaines compagnies, extrêmement bien cotées sur la scène internationale ou qui ont connu un essor au Québec par une augmentation du nombre de spectacles et une hausse de fréquentation par un public de plus en plus averti, ont vu leurs déficits augmentés en raison des coûts de création très élevés versus des revenus de spectacles insuffisants. Le succès et la croissance du public n'entraînent pas nécessairement une hausse proportionnelle de revenus d'exploitation ni des gains de productivité comme ce serait le cas dans le secteur industriel.

Les dépenses de l'ensemble des organismes que le Conseil soutient au fonctionnement se répartissaient ainsi en 1997-1998 : les frais de production ([Note 22](#)) comptaient pour 65 %, les coûts relatifs à l'administration et à la recherche de financement pour 23 % et les dépenses en publicité et mise en marché pour 7 %. Il faut de plus tenir compte du fait que ces organismes ne peuvent bénéficier des économies d'échelle dont tirent avantage par exemple les compagnies de produits manufacturiers, qui bénéficient année après année d'un progrès technologique contribuant à diminuer leurs coûts de production. Pour les organismes artistiques, l'importante main-d'œuvre requise pour mettre en scène un spectacle ou produire un événement ne leur permet pas de profiter de ce genre d'économies et rend difficile la diminution des coûts de production sans altérer le produit ou le service offert. L'exécution d'une pièce de musique baroque ne prend ni plus ni moins de temps et de personnes aujourd'hui que lors de sa création au XVII^e siècle.

Notons aussi qu'il y a eu une forte augmentation des coûts de production de spectacles depuis dix ans, en particulier sur le plan de la production technique et de la mise en marché et que si plusieurs nouveaux lieux de production et de diffusion de qualité ont vu le jour, ces immobilisations entraînent généralement des frais d'entretien et d'exploitation accrus auxquels les organismes ont peine à faire face.

B. La situation socioéconomique des artistes

La situation économique des artistes professionnels au Québec n'est pas très enviable. Malgré un niveau de scolarité relativement élevé, comparativement à l'ensemble de la population active, leurs revenus demeurent nettement inférieurs. Selon les données du recensement canadien de 1996 ([Note 23](#)), 33 % de la population artistique détient un diplôme universitaire, comparativement à 13 % dans l'ensemble de la population active. De plus, et il est important de le souligner, le nombre d'artistes professionnels ayant un diplôme universitaire a augmenté depuis 1991, année du précédent recensement, alors qu'il a diminué pour l'ensemble des professions. Le nombre de diplômés universitaires, parmi les

artistes professionnels, s'est accru de 18 %, alors qu'il a diminué de 6 % au sein de la population active.

La proportion d'artistes professionnels dont les revenus totaux sont inférieurs à 20 000 \$ annuellement est toutefois importante. Plus de 50 % des artistes professionnels ont de tels revenus, comparativement à 40 % pour l'ensemble des travailleurs du Québec. Le revenu total moyen, provenant des revenus de travail de toutes sources et des transferts gouvernementaux, s'élève à 26 184 \$ pour les artistes, alors qu'il s'établit à 28 596 \$ pour l'ensemble des travailleurs. Le revenu total moyen des artistes professionnels a connu une hausse de 5 % comparativement à 1990, celui de l'ensemble de la population active a augmenté de 8 % au cours de la même période.

Les différentes professions artistiques connaissent des écarts importants au chapitre des revenus. Ce sont les danseurs qui ont les revenus les plus faibles. Ces artistes peuvent compter sur un revenu total moyen de 12 816 \$. Un revenu nettement inférieur à celui de l'ensemble des professions artistiques et de la population active québécoise. Le revenu total moyen des danseurs en 1995 est même inférieur à celui de 1990 ([Note 24](#)), ces artistes ont vu leurs revenus diminuer de près de 15 % au cours des dernières années. Le revenu total moyen des artistes en arts visuels n'est guère plus important. À titre d'exemple, pour les peintres, sculpteurs et autres artistes en arts plastiques, ce revenu s'élève à 18 316 \$ et il a diminué de 1,7 % au cours des dernières années.

La précarité financière des organismes artistiques se répercute directement sur la situation économique des artistes et de l'ensemble des travailleurs du secteur des arts et des lettres. Les informations colligées par le Conseil nous indiquent que plus de 10 000 personnes ont travaillé dans des organismes soutenus financièrement en 1997-1998, soit l'équivalent de 2000 personnes à temps complet. Le personnel artistique en composait les deux tiers ; les trois quarts étaient des travailleurs autonomes, 11 %, des employés réguliers et 15 %, des employés occasionnels.

Le personnel des organismes artistiques travaillait, selon l'emploi détenu, entre 8 et 25 semaines et le salaire moyen annuel était de 6270 \$. Les conditions de travail sont précaires partout, mais une bonne partie des travailleurs occasionnels sont embauchés grâce à des programmes d'aide à l'emploi - leur salaire avoisine le salaire minimum. Les organismes des arts de la scène ont embauché en 1998-1999 plus de personnel que les autres organismes, soit environ 7000 ; quant aux centres d'artistes en arts visuels et médiatiques, ils ont eu à leur emploi 640 personnes.

Une étude, réalisée en 1998 pour le Conseil québécois du théâtre, corrobore ces constats ([Note 25](#)). Elle révèle entre autres que la majorité des organismes de ce secteur n'ont pas les ressources humaines nécessaires pour assumer toutes les tâches liées à la vie et au développement de l'organisme, particulièrement les tâches qui se situent en marge du travail de création et de production, comme la mise en marché et la recherche de nouveaux publics. On y souligne aussi que la sous-rémunération, le cumul des tâches et le bénévolat sont le lot des personnes qui y travaillent.



7 UN BESOIN URGENT DE REDRESSEMENT FINANCIER

Le portrait rapidement esquissé jusqu'ici de la situation dans laquelle se trouvent actuellement les arts, les artistes et les organismes artistiques fait clairement ressortir la nécessité de donner un second souffle à ce secteur. Le gel du financement public a plongé ce secteur déjà sous-financé dans une extrême vulnérabilité dont témoignent entre autres les déficits affichés par un bon nombre d'entre eux. Reconnaisant cette fragilité, le gouvernement a octroyé au cours des dernières années des fonds spéciaux pour contribuer à réduire le déficit de certains organismes. Si ces mesures ponctuelles ont permis d'éviter des fermetures d'organismes, elles ne constituent que des palliatifs qui laissent entiers les problèmes de déficits structurels et de sous-rémunération de la main-d'œuvre. Pour le Conseil, il faut en priorité sortir les organismes artistiques de la situation de vulnérabilité qui les empêche de réaliser pleinement leur mission, et il faut le faire autrement que de manière ponctuelle.

Afin d'actualiser l'évaluation des besoins faite en 1992 au moment de l'adoption de la Politique culturelle du Québec, le Conseil mène actuellement une étude sur les organismes qu'il subventionne au fonctionnement. Il cherche à identifier pour chacun d'eux les ressources financières additionnelles qu'il leur faudrait pour pouvoir réaliser leur mission en n'ayant pas de déficit structurel d'exploitation et en rémunérant adéquatement les ressources humaines utilisées pour ce faire. Cette étude s'appuie sur un concept de rattrapage financier nécessaire pour combler les besoins des organismes relativement à leur fonctionnement de base, de façon à ce qu'ils puissent jouer pleinement leur rôle au sein de la société ; ils pourraient consacrer ces sommes à la création ou au maintien d'emplois, à la réalisation de leur mission artistique, à l'élimination de leurs déficits structurels et au paiement de meilleurs cachets aux auteurs, créateurs et interprètes.

À ce rattrapage dont l'objectif est la consolidation des organismes s'ajoutent d'autres

besoins, tels que ceux liés au développement de marchés sur les plans national et international. En outre, le secteur des arts et lettres doit être davantage soutenu dans ses efforts pour élargir l'accessibilité de la population à la culture - en particulier du côté des jeunes - et pour développer la vie artistique sur l'ensemble du territoire québécois.

Il faut mieux soutenir la création en aidant individuellement les artistes professionnels, notamment ceux de la relève. L'accueil de celle-ci et des artistes d'horizons divers ainsi que l'attention spécifique à apporter aux besoins des créateurs en région sont des facteurs incontournables du renouvellement de la création et de l'avenir culturel. De nouvelles formes d'expression artistique, marquées entre autres par l'interdisciplinarité et les nouvelles technologies, émergent et doivent pouvoir compter sur un soutien approprié. Le Conseil devrait aussi pouvoir élargir ses programmes pour accueillir les très jeunes créateurs qui ont moins de deux ans de pratique professionnelle.

En région, on assiste à un exode de créateurs qui sont souvent amené à s'installer dans les grands centres, faute d'infrastructures et d'appuis. Pour contrer ce mouvement, il faut leur donner accès aux ressources nécessaires à l'évolution de leur carrière comme l'accueil d'artistes en résidence et ce, sur une base continue. Pour favoriser l'émergence d'une relève en région, celle-ci doit pouvoir disposer de ressources professionnelles extérieures. Dans les régions éloignées des grands centres, les échanges et les mises en réseau des créateurs, des concepteurs et des diffuseurs devraient être également accrus.

C'est dans chacun de ces secteurs qu'un redressement financier substantiel est nécessaire. L'intervention du gouvernement du Québec est impérative puisqu'un soutien public accru est la condition première pour que les organismes aient les ressources humaines et financières nécessaires pour réaliser leur mission de développement artistique.



CONCLUSION

Le Conseil présente aujourd'hui à la Commission un bilan qui se veut lucide. Ce bilan témoigne de ce qu'il a réussi à accomplir en cinq ans. Il s'attache aussi à tracer un portrait de la situation actuelle des arts et des lettres et des enjeux auxquels sont présentement confrontés les artistes et les organismes artistiques.

La création du Conseil a marqué un pas essentiel au Québec dans la reconnaissance de la place qu'occupe la création artistique et dans le besoin d'adapter la gestion des fonds publics à la spécificité du secteur des arts et des lettres.

En créant le Conseil, la volonté du législateur d'associer la communauté artistique à la gestion des questions la concernant a porté fruit, notamment par l'établissement de programmes mieux adaptés, par la consolidation des organismes et par des orientations axées sur l'évolution constante des pratiques artistiques. Et c'est avec autant d'enthousiasme que de détermination que les milieux artistiques se sont associés au Conseil pour relever ce nouveau défi.

Le législateur confiait au Conseil le mandat de soutenir dans toutes les régions du Québec, la création, l'expérimentation et la production dans les domaines des arts de la scène, des arts visuels, des arts médiatiques, de la recherche architecturale, des métiers d'art et de la littérature, d'en favoriser le rayonnement au Québec, au Canada et à l'étranger et de garantir à la population l'accessibilité aux arts et aux lettres.

Le Conseil s'est résolument engagé, dès le départ, en étroite collaboration avec les milieux artistiques, à réaliser ce mandat. Il est aujourd'hui au terme de son premier plan pluriannuel d'activité. Au cours de la prochaine année, il poursuivra les discussions avec les représentants des milieux artistiques sur les principaux enjeux qui se dessinent pour l'avenir et définira par la suite les orientations de son prochain plan pluriannuel d'activités qui guideront ses actions dans les prochaines années.

Mais nous pouvons déjà établir les perspectives générales pour l'avenir du secteur des arts et des lettres. Elles reposent sur trois axes principaux : le maintien du dynamisme de la création et de la production artistiques, le développement de la vie artistique sur l'ensemble du territoire et le rayonnement des arts et des lettres, qui est la clé de leur développement.

À l'orée de ce nouveau siècle, le Québec fait face à un enjeu fondamental. Il lui faut maintenir un rapport privilégié avec sa culture, qui doit, plus que jamais, constituer un fer de lance pour définir " sa différence québécoise ", non plus seulement par rapport au continent nord-américain mais par rapport aux nouveaux défis que la mondialisation des marchés et l'émergence de nouvelles technologies posent à tous les pays. Le premier président-directeur général du Conseil, M. Guy Morin, affirmait dans le rapport annuel 1994-1995 de l'organisme : "Toute société consciente de l'apport de la création à l'évolution et à l'affirmation de son identité doit privilégier cette création en lui assurant les moyens de sa survie, de son renouvellement et de son rayonnement". Cette assertion demeure on ne peut plus d'actualité.

Le fait d'être une société française en Amérique du Nord et la faible taille de notre population

et de notre marché exigeront toujours de l'État un soutien constant aux arts et à la culture. Par la richesse et la diversité de sa culture, le Québec peut devenir en ce sens un exemple et un chef de file dans le monde... s'il s'en donne les moyens et les instruments.

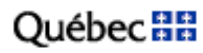


Notes

- 1 - Jean-Paul L'Allier, ministre des Affaires culturelles, Pour l'évolution d'une politique culturelle, document de travail, mai 1976, p. 207, article 212.
- 2 - La Politique culturelle du Québec, notre culture, notre avenir, ministère des Affaires culturelles, Gouvernement du Québec, 1992, p. 128
- 3 - Les arts de la scène comprennent le théâtre, la musique, la danse et les arts multidisciplinaires.
- 4 - Voir les différents types de soutien apporté par le Conseil à l'Annexe I.
- 5 - Le Rapport Facal déposé au gouvernement du Québec en 1997 stipule que le Conseil a su, au cours de ses premières années de fonctionnement, apporter à l'essor de la vie culturelle québécoise un appui stable, efficient et équitable pour les créateurs. Il estime, en outre, qu'il y a lieu de maintenir un organisme indépendant, assurant sa neutralité dans l'attribution des subventions aux artistes.
- 6 - Année où les effectifs du Conseil des arts du Canada ont été réduits de 176 à 139 employés.
- 7 - Voir l'évolution du budget du Conseil à l'Annexe II.
- 8 - Voir le détail des différents avis du Conseil depuis cinq ans à l'Annexe III.
- 9 - La Politique culturelle du Québec, op.cit., p. 61.
- 10 - Voir la liste des membres du conseil d'administration à l'Annexe IV.
- 11- Voir le site Web du Conseil des arts et des lettres du Québec à l'Annexe V.
- 12 - Voir la liste des critères d'évaluation pour les demandes de bourses et de subventions à l'Annexe VI.
- 13 - Voir le formulaire d'engagement d'un membre de jury et de comités consultatifs du Conseil des arts et des lettres du Québec à l'Annexe VII.
- 14 - La Culture au cœur, Contribution au débat sur la culture et le développement en Europe, le Groupe de travail européen sur la culture et le développement, Conseil de l'Europe, mars 1998, p. 308.
- 15 - La Politique culturelle du Québec, op.cit., p. 59.
- 16 - Idem, p. 15.
- 17 - Voir le chapitre sur la situation socioéconomique des artistes.
- 18 - La Politique culturelle du Québec, op.cit., p. 66.
- 19 - Idem, op. cit., p. 115
- 20 - Un sondage a été mené auprès de 179 organismes soutenus au fonctionnement par le Conseil ; 137 d'entre eux ont répondu au questionnaire, ce qui représente un taux de réponse de 77 %.
- 21 - Ces données portent sur 118 organismes des arts de la scène, 58 centres d'artistes en arts visuels et médiatiques, 25 diffuseurs spécialisés, 23 festivals et événements, 26 périodiques culturels et 24 associations, regroupements professionnels et organismes de services.
- 22 - Les frais de production comprennent les frais généraux (rémunération de la direction artistique, location de salles, etc.) et les frais variables attribués à chacune des productions (cachets des artistes, location de salles, etc.).
- 23 - Compilation spéciale du Conseil des arts et des lettres du Québec à partir des données du rapport statistique de Ginette Massé, "La population active expérimentée des secteurs de la culture et des communications au Québec, Données du recensement de 1996", Ministère de la culture et des communications, septembre 1999, 88 pages.
- 24 - Les revenus déclarés sont ceux de l'année qui a précédé les recensements canadiens de 1991 et de 1996. Voir Annexe VIII.
- 25 - Conseil québécois du théâtre, Le théâtre, une passion à partager, Diagnostic actif des pratiques de mise en



[Retour à la page d'accueil](#)



© Gouvernement du Québec, 2003

[Retour à la page d'accueil](#)

[Retour à la table des
matières du mémoire](#)

Publications

Pour assurer la vitalité et l'essor des arts et des lettres

Mémoire du Conseil des arts et des lettres du Québec
déposé à la Commission de la Culture le 1er octobre 1999

Annexes

[ANNEXE I](#) : Différents types d'activités artistiques soutenues par le Conseil des arts et des lettres du Québec

[ANNEXE II](#) : Évolution du budget du Conseil depuis sa création

[ANNEXE III](#) : Avis du Conseil depuis cinq ans

[ANNEXE IV](#) : Conseil d'administration

[ANNEXE V](#) : Site Web du Conseil

[ANNEXE VI](#) : Candidats visés et critères d'évaluation

[ANNEXE VII](#) : Formulaire d'engagement d'un membre de jury du Conseil des arts et des lettres du Québec

[ANNEXE VIII](#) : La situation socioéconomique des artistes



Annexe I

Différents types d'activités artistiques soutenues par le Conseil des arts et des lettres du Québec

Création	Production	Diffusion
Bourses aux artistes professionnels (théâtre, musique, danse, arts multidisciplinaires, chanson, arts visuels, arts médiatiques, métiers d'art, recherche architecturale, littérature)	Aide au fonctionnement (théâtre, musique, danse, arts multidisciplinaires) Aide aux projets (théâtre, musique, danse, arts multidisciplinaires) Aide aux centres d'artistes (arts visuels et arts médiatiques) Périodiques culturels (édition)	Événements nationaux et internationaux Diffuseurs spécialisés Circulation de spectacles au Québec Diffusion des arts de la scène hors Québec Accueil de spectacles étrangers Promotion et diffusion des arts visuels et des arts médiatiques Périodiques culturels (promotion et mise en marché, promotion et diffusion de la création littéraire québécoise)

Le Conseil apporte également son soutien aux associations professionnelles, regroupements nationaux et organismes de services.



Annexe II

Évolution du budget du Conseil depuis sa création

Les tableaux suivants présentent l'évolution du budget octroyé au Conseil par le gouvernement du Québec au cours des cinq dernières années. Bien que le budget total octroyé au Conseil ait été haussé de 15,2 % (6 110 500 \$; voir Tableau A) en cinq ans, la hausse réelle récurrente en termes de crédits nouveaux n'est que de 3 275 700 \$, représentant 7,7 % du budget (Tableau B). La destination de ces nouveaux crédits a été tributaire des politiques ministérielles et a servi à bonifier le soutien en littérature, en chanson, en arts médiatiques et dans le domaine de la diffusion. Les autres crédits, totalisant 2 334 800 \$ (Tableau B), concernaient l'ajout d'enveloppes budgétaires suite au transfert de juridiction de dossiers d'organismes du ministère de la Culture et des Communications vers le Conseil.

A – Budget octroyé au Conseil depuis sa création					
Exercices financiers	Bourses et subventions		Administration interne		Budget total
1994-1995 réel	36 260 300 \$	90,1 %	4 002 300 \$	9,9 %	40 262 600 \$
1995-1996 réel	39 380 800 \$	90,7 %	4 036 187 \$	9,3 %	43 416 987 \$
1996-1997 réel	39 289 600 \$	90,5 %	4 101 700 \$	9,5 %	43 391 300 \$
1997-1998 réel	40 145 500 \$	90,7 %	4 127 600 \$	9,3 %	44 273 100 \$
1998-1999 réel	41 890 900 \$	90,6 %	4 352 600 \$	9,4 %	46 243 500 \$
1999-2000 initial	* 42 035 500 \$	90,6 %	4 337 600 \$	9,4 %	* 46 373 100 \$
Écart 1999-2000 et 1994-1995	5 775 200 \$ 15,9 %		335 300 \$ 8,4 %		6 110 500 \$ 15,2 %

B – Crédits nouveaux récurrents octroyés au budget du Conseil depuis sa création			
Exercices financiers	Bourses et de subventions	Administration interne	Budget total
1994-1995	36 260 300 \$	4 002 300 \$	40 262 600 \$
(Données réelles ajustées pour tenir compte du transfert de juridiction de dossiers d'organismes vers le Conseil)	2 187 900 \$	146 900 \$	2 334 800 \$
	38 448 200 \$	4 149 200 \$	** 42 597 400 \$
1999-2000 (Budget récurrent de l'exercice)	* 41 535 500 \$	4 337 600 \$	* 45 873 100 \$
Variation – crédits nouveaux \$ %	3 087 300 \$ 8,0 %	188 400 \$ 4,5 %	3 275 700 \$ 7,7 %

* Le budget du Conseil en 1999-2000, au livre des crédits, est de 46 373 100 \$. De ce montant, 42 035 500 \$ concernent le budget de bourses et de subventions dont 500 000 \$ de crédits non récurrents.

** Ce montant se compose du budget transféré au Conseil lors de sa création en 1994-1995 au livre des crédits auquel s'ajoutent les crédits suite au transfert de juridiction de dossiers du Ministère de la Culture et des Communications vers le Conseil depuis cinq ans.

Annexe III

Avis du Conseil depuis cinq ans

Une étude sur les arts visuels

À la demande de la Ministre de la Culture et des Communications, le Conseil a confié à un groupe d'experts une analyse approfondie de la situation des arts visuels au Québec, dans le but de proposer un orientation à l'intervention gouvernementale en ce domaine. En décembre 1995, au terme de huit mois de travaux et de consultations menées auprès de centaines d'intervenants du milieu (praticiens, historiens, représentants d'organismes artistiques et membres d'institutions nationales, critiques, conservateurs, professeurs et galeristes), le groupe-conseil a remis son rapport à la présidente-directrice générale du Conseil. Le Conseil a ensuite mis sur pied un comité chargé d'évaluer la faisabilité des recommandations le concernant directement. L'avis de ce comité et le rapport du groupe-conseil ont ensuite été transmis à la Ministre.

La Politique de diffusion des arts de la scène

Au cours des consultations qui ont mené à l'adoption de la *Politique de diffusion des arts de la scène au Québec* en 1996, le Conseil a fait valoir diverses mesures en vue d'offrir un soutien accru à la circulation des productions artistiques au Québec et à l'étranger et de faciliter l'accès du public à ces productions. Il a obtenu, lors de l'annonce de la politique, des budgets additionnels qui ont permis aux organismes artistiques d'augmenter le nombre de tournées de spectacles et la circulation d'œuvres en arts visuels et en arts médiatiques tant au Québec qu'à l'étranger, et d'élargir ainsi leurs marchés et leur public.

Les États généraux de l'éducation

Dans le cadre des États généraux de l'éducation, dont les assises nationales se tenaient en 1996, le Conseil est intervenu afin d'insister sur l'importance d'intégrer en force l'enseignement des arts et des lettres dans l'ensemble du système scolaire et d'encourager la participation des jeunes à davantage d'activités culturelles. Le Conseil s'est prononcé sur la mission éducative, l'accessibilité et la réussite, les curriculums d'étude, la dynamique pédagogique et la formation professionnelle et technique. Le Conseil a en outre subventionné une étude sur la place de la littérature québécoise et du théâtre dans le nouveau programme d'enseignement collégial. Les travaux entourant cette étude ont été encadrés par des représentants de l'Union des écrivaines et écrivains québécois en collaboration avec des organismes des milieux du théâtre, de l'édition, de l'enseignement et du Conseil des arts et des lettres. Le Conseil s'est dit fort inquiet de constater que la proportion du corpus consacrée à la littérature québécoise est passée de 47,2 % à 26,4 %, tandis que l'enseignement du théâtre et l'assistance à des spectacles de théâtre sont devenus optionnels.

La fiscalité et le financement des arts

En 1996, le Conseil présentait un mémoire à la Commission sur la fiscalité et le financement des services publics, estimant qu'un virage important était requis en matière de fiscalité pour favoriser l'épanouissement des arts. Il proposait notamment au gouvernement du Québec d'adopter des mesures fiscales susceptibles d'encourager les dons individuels, les commandites et la consommation de biens culturels, d'ajuster la fiscalité des particuliers à la réalité de la vie des créateurs et de leur reconnaître un véritable statut fiscal d'entrepreneur.

La Loi sur le droit d'auteur

Dans un avis transmis au Comité permanent du Patrimoine canadien sur la révision de la loi fédérale sur le droit d'auteur, le Conseil soulignait l'importance de procéder à une révision cohérente de cette loi en accordant la priorité à la reconnaissance même du droit d'auteur et à son renforcement ; il déplorait par ailleurs que l'ensemble des propositions et des exceptions contenues dans le projet de révision de la loi le rendait tout à fait insatisfaisant. Certaines modifications allant dans le sens des propositions du Conseil et de groupes d'artistes ont par la suite été apportées au projet dans son adoption. Quant aux nombreuses exceptions que comporte toujours la loi, elles ont été balisées et nuancées de manière à en atténuer la portée.

La Politique de la lecture et du livre

Préoccupé par la problématique des écrivains, des auteurs et de la lecture comme pratique culturelle, le Conseil a, dès l'automne 1997, amorcé une réflexion et consulté divers intervenants (écrivains, éditeurs, enseignants, représentants d'associations professionnelles et membres de son personnel liés au secteur de la littérature) en vue de définir les enjeux d'une politique de la lecture en regard de son mandat. Dans son avis à la ministre de la Culture et des Communications en avril 1998, le Conseil insistait sur le fait qu'une politique gouvernementale de la lecture devait s'engager fermement envers une littérature nationale et ses créateurs. Elle devait avoir notamment pour objectifs de reconnaître la profession d'écrivain et sa valeur artistique et sociale, d'assurer un soutien accru à la création littéraire, de prévoir des mesures pour accroître le degré de pénétration des livres et des périodiques culturels québécois, de confirmer le rôle des bibliothèques publiques et de soutenir l'amélioration et la professionnalisation de leurs services. Plusieurs des orientations que privilégiait le Conseil afin de raffermir les assises de la littérature québécoise ont été retenues lors de l'adoption de la Politique de la lecture et du livre en juin 1998.



Annexe IV

Conseil d'administration (1999)

Marie Lavigne

Présidente-directrice générale

Paul-André Fortier (Montréal)

Vice-président

Chorégraphe, interprète, directeur artistique de Fortier Danse-Création

Marie-Andrée Beaudet (Québec)

Essayiste et professeure de littérature à l'Université Laval

François Bédard (Lanaudière)

Directeur général du Festival international de Lanaudière

Jean-Guy Côté (Abitibi-Témiscamingue)

Metteur en scène et gestionnaire de compagnies de théâtre,

codirecteur artistique du Théâtre du Tandem de Rouyn-Noranda et professeur

Pierre Des Marais (Montréal)

Directeur général de la compagnie MC² Extase

Ex-danseur

Marie Gignac (Québec)

Auteure, actrice, membre du comité artistique d'Ex Machina et codirectrice artistique du

Carrefour international de théâtre de Québec

Rita Giguère (Bas-Saint-Laurent)

Sociologue et directrice générale du Conseil régional de la culture du Bas-Saint-Laurent

Denis Gougeon (Montréal)

Compositeur

François Lahaye (Mauricie)

Chef du Service des affaires culturelles de la Ville de Trois-Rivières

Indira Nair (Laurentides)

Artiste en arts visuels et chargée de cours à l'Université du Québec à Montréal

Rober Racine (Montréal)

Artiste en arts visuels et écrivain

Alice Ronfard (Montréal)

Metteuse en scène et adjointe à la direction artistique de l'École nationale de théâtre



Annexe V

www.calq.gouv.qc.ca

Objectifs

Les objectifs suivants ont servi à définir le site Web du Conseil : offrir au milieu culturel, au grand public et aux médias une source officielle d'information à jour sur le Conseil des arts et des lettres du Québec ; faciliter l'accès aux clientèles du Conseil à l'information sur ses programmes et activités ; promouvoir l'image distincte du Conseil en lui assurant un positionnement égal ou supérieur à celui d'autres organismes de même nature qui sont déjà présents sur le Net , économiser à long terme sur les frais liés à la transmission de l'information et à la production des documents (téléphones, poste, papier, impression, photocopie, disquettes) ; servir de lien avec les principaux intervenants des arts et des lettres et mettre en valeur les organismes soutenus par le Conseil.

Le design ergonomique du site permet un accès facile et rapide à l'information dont l'éventail est présenté dès la page d'accueil. Son concept graphique reflète l'identité visuelle du Conseil et les outils utilisés par le système sont compatibles avec le plus grand nombre de fureteurs. Enfin, le site a été conçu en prévision d'une expansion et de manière à permettre sa mise à jour par le personnel du Conseil.

Contenu

- Message d'actualité
- Message de la Présidente-directrice générale
- Adresses des bureaux du Conseil
- Mandat et loi du Conseil

- Composition et biographies des membres du conseil d'administration
- Liste du personnel
- Logo à télécharger et normes de visibilité
- Calendrier d'inscription aux programmes
- Rapport annuel courant et faits saillants des rapports annuels antérieurs
- Listes des bourses et subventions accordées
- Liste des membres de jurys et de comités consultatifs
- Réponses aux questions fréquemment posées
- Communiqués
- Textes intégraux et formulaires à télécharger pour chaque programme
- Bulletin de liaison
- *Répertoire culturel à l'intention des artistes nouvellement arrivés au Québec*
- Section portant sur les organismes producteurs et diffuseurs de spectacles pour jeune public du *Répertoire de ressources culture-éducation*
- Études, mémoires et discours
- Liens avec d'autres sites d'intérêt (dont ceux des organismes soutenus par le Conseil)

Statistiques de fréquentation

En hausse depuis le lancement du site en décembre 1998, la fréquentation reflète les périodes de pointe des activités du Conseil.

	Janvier 1999 (premier mois complet d'existence)	Mars 1999 (période d'inscription du printemps)*	Septembre 1999 (période d'inscription de l'automne)
Nombre total d'utilisateurs	1536	3005	1431
Nombre moyen d'impressions par jour	296	401	519
Nombre moyen d'utilisateurs par jour	49	96	103
Durée moyenne des sessions (minutes)	11	9	12

* L'inscription du printemps s'adresse aux organismes et aux artistes ; celle de l'automne vise essentiellement les artistes.



Annexe VI

Candidats visés et critères d'évaluation

Programme de bourses aux artistes professionnels

Candidats visés

Tout individu qui présente une demande de bourse doit être un artiste ou un écrivain professionnel. La *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature* (L.R.Q., c. S-32.01) et la *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (L.R.Q., c. S-32.1) désignent ainsi un artiste professionnel : tout artiste qui, ayant acquis sa formation de base par lui-même ou grâce à un enseignement ou les deux, crée ou interprète des œuvres pour son propre compte, possède une compétence reconnue par ses pairs dans sa discipline et signe des œuvres qui sont diffusées dans un contexte professionnel.

Critères d'évaluation

Les critères d'évaluation sont modulés en fonction de la discipline artistique et du type de bourse demandée (recherche et création, perfectionnement, déplacement). La liste qui suit présente l'ensemble des critères, dans un ordre qui ne reflète pas nécessairement leur importance ; selon la discipline ou le type de bourse, l'énoncé peut varier et certains critères peuvent ne pas s'appliquer.

- La qualité du travail artistique ou littéraire.

- L'intérêt et la pertinence du projet par rapport à la démarche ou à la carrière de l'artiste ou de l'écrivain et à l'évolution de son œuvre.
- L'intérêt de la recherche, de l'expérimentation ou du projet par rapport à la discipline.
- L'originalité de l'approche dans le genre artistique ou littéraire identifié.
- L'apport de l'artiste ou de l'écrivain à sa discipline.
- Le rayonnement de l'artiste ou de l'écrivain dans sa communauté.
- Le réalisme des prévisions budgétaires et la faisabilité du projet, la garantie qu'il se réalise (confirmée par l'admission ou l'inscription de l'artiste aux activités prévues) ; ses perspectives de diffusion et l'intérêt du plan de diffusion.

-
-

Programmes de subventions aux organismes artistiques

Organismes visés

Ce programme s'adresse aux organismes professionnels à but non lucratif, légalement constitués, qui font appel à des artistes professionnels de leur discipline et dont l'administration est assurée par un personnel qualifié et expérimenté.

Critères d'évaluation généraux

Organismes de production ou centres d'artistes soutenus au fonctionnement

Les organismes qui présentent une demande d'aide au fonctionnement font l'objet d'une évaluation globale qui porte sur la démarche artistique et la performance administrative.

a) La démarche artistique

L'évaluation d'un organisme, selon sa catégorie, tient compte de sa politique artistique laquelle définit sa mission, ses objectifs et ses priorités.

L'évaluation repose principalement sur les critères suivants :

- la créativité et la qualité des activités de recherche, de production et de diffusion ;
- la qualité des réalisations de l'organisme ;
- la place accordée à la création, compte tenu de la mission artistique de l'organisme ;
- l'apport de l'organisme au développement de la discipline ou au développement artistique de sa région ;
- l'impact des activités de l'organisme sur le public.

b) La performance administrative

L'évaluation tient également compte de la bonne gestion de l'organisme en s'appuyant sur les critères suivants :

- l'équilibre financier et le réalisme des prévisions budgétaires ;
- la répartition des ressources financières, incluant la rémunération des artistes ;
- la diversification des sources de revenus et la recherche de mise en commun des ressources du milieu.

N.B. Des critères d'évaluation spécifiques s'appliquent en sus et varient selon les disciplines artistiques et le type de subvention demandé.



Annexe VII

Formulaire d'engagement d'un membre de jury du Conseil des arts et des lettres du Québec*

Évaluation des demandes de bourse

1. Je m'engage à assumer en toute bonne foi, impartialité et diligence toutes les responsabilités qui incombent à un membre de jury du Conseil des arts et des lettres du Québec et à tenir pleinement compte des objectifs, conditions et modalités décrites dans la brochure du programme de bourses aux artistes professionnels.

2. Je m'engage à respecter le caractère confidentiel des délibérations et des recommandations ou décisions du jury et à ne pas divulguer ni utiliser à quelque fin que ce soit, tout renseignement de nature confidentielle provenant du Conseil ou d'un artiste relativement à une demande d'aide au Conseil.

3. Je m'engage à divulguer tout conflit d'intérêts direct ou indirect au Conseil au sujet d'une demande d'aide, à m'abstenir d'influencer les recommandations ou décisions du jury dans une telle situation, à quitter la salle de réunion du jury pendant qu'il évalue ou délibère, en cas de conflit d'intérêts direct et, à la demande expresse du jury, en cas de conflit indirect, et à m'abstenir de voter ou de prendre part à toute recommandation ou décision concernant une demande dans laquelle je me trouve en situation de conflit d'intérêts.

4. Je m'engage à ne pas discuter avec quelque artiste que ce soit au sujet de sa demande d'aide, avant ou après les travaux du jury, et à référer au Conseil toute personne ou organisme qui me demanderait des renseignements relativement à une demande d'aide et à la recommandation du jury sur lequel je siègeais.

5. Je m'engage enfin à ne pas divulguer ma participation à titre de membre du jury ainsi que les noms des autres membres.

XXX

Date

* Un formulaire du même type est signé par les personnes siégeant à des comités consultatifs évaluant les demandes des organismes.



Annexe VIII La situation socioéconomique des artistes

Population artistique selon la profession En 1991 et 1996

Professions artistiques	1991	1996	Variation (%)
Arts visuels et métiers d'art			
Peintres, sculpteurs et autres artistes des arts plastiques	3 245	3 385	4,3
Photographes	2 550	2 685	5,3
Concepteurs, graphistes et artistes illustrateurs	8 010	8 490	6,0
Artisans	3 765	2 655	(29,5)
Littérature			
Auteurs, rédacteurs et écrivains	3 505	3 730	6,4
Arts de la scène			
Directeurs de l'édition, du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts du spectacle	2 880	2 585	(10,2)
Producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé	4 275	4 995	16,8
Chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs	500	450	(10,0)
Musiciens et chanteurs	5 130	5 360	4,5
Danseurs	850	1 120	31,8
Acteurs	1 280	1 625	27,0
Autres artistes du spectacle	720	800	11,1

Total : Population artistique	36 710	37 880	3,2
Ensemble de la population active au Québec	3 440 810	3 378 040	(1,8)

**Revenu total moyen selon la profession artistique
En 1990 et 1995***

Professions artistiques	1990	1995	Variation (%)
Arts visuels et métiers d'art			
Peintres, sculpteurs et autres artistes des arts plastiques	18 624	18 316	(1,7)
Photographes	22 811	22 600	(0,7)
Concepteurs, graphistes et artistes illustrateurs	24 439	24 497	0,2
Artisans	15 603	15 698	0,6
Littérature			
Auteurs, rédacteurs et écrivains	31 182	36 497	17,0
Arts de la scène			
Directeurs de l'édition, du cinéma, de la radiotélédiffusion et des arts du spectacle	42 382	43 176	1,9
Producteurs, réalisateurs, chorégraphes et personnel assimilé	35 136	38 991	11,0
Chefs d'orchestre, compositeurs et arrangeurs	34 515	30 864	(10,6)
Musiciens et chanteurs	18 206	16 956	(6,9)
Danseurs	15 009	12 816	(14,6)
Acteurs	26 304	27 235	3,5
Autres artistes du spectacle	15 106	16 374	8,4
Total : Population artistique	24 885	26 184	5,2
Ensemble de la population active au Québec	26 447	28 596	8,1

* Les revenus déclarés sont ceux de l'année qui a précédé les recensements canadiens de 1991 et de 1996.

← Retour à la page d'accueil

